

# marly INFOS



**BULLETIN MUNICIPAL  
DE MARLY-LA-VILLE**

**N° 107**

**Oct/Nov 2017**

[www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)

**Votre publicité ici**

**03 44 63 46 76**



**NOUVEAU À ST WITZ**  
**CENTRE DE LAVAGE MOUSS'AUTO®**

**3 pistes Haute Pression**  
**1 portique de lavage dès 6 eur.**  
**2 aspirateurs/2 souffleurs**  
**Gonflage de vos pneus**

**Cartes prépayées - jetons - CB**





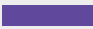
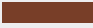




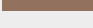


## Salut Martial !

Par ce bonjour plein de chaleur, de respect, d'amitié, avec nombre de Marlysiennes, Marlysiens, de personnalités, d'élus, d'animateurs de la vie associative, de sportifs, nous nous sommes croisés, engagés, rencontrés, pendant de longues années.

Homme dévoué, profondément généreux, attentionné, il aimait sa famille, il affectionnait son village,  
le 4 juillet 2017 Monsieur Martial DURONSOY, 1er Maire Adjoint depuis 41 années, nous a quittés brutalement, en provoquant surprise et vive émotion .

Avec l'équipe municipale, nous avons voulu dans ce Marly Infos lui rendre hommage en reprenant divers témoignages et de larges extraits du discours d'éloge funèbre prononcé le 11 juillet 2017 à l'Espace Culturel Lucien JEAN .

AGENDA	— 02	
ENTREFILETS	— 03	
VIE LOCALE	— 04	
VIE SCOLAIRE	— 20	
INFO LOCALE	— 21	
VIE ASSOCIATIVE	— 22	
ENFANCE JEUNESSE	— 25	
CONSEILS MUNICIPAUX	— 35	
ÉTAT CIVIL	— 52	

Bulletin municipal d'informations  
de Marly-la-Ville

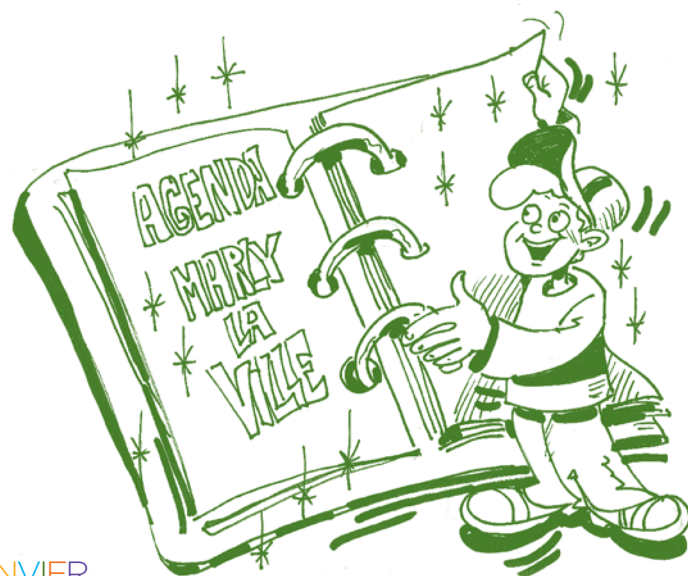
Hôtel de ville : 01 34 47 46 46  
[www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)

Responsables de la publication :  
André SPECQ, Maire,

Sylvie JALIBERT, Maire adjoint/Information.  
Avec le concours du Club Image et Son

Imprimerie "J.B. IMPRESSIONS"

[www.jbimpressions.com](http://www.jbimpressions.com) - 03 44 63 46 76



DEPUIS LE 06 OCTOBRE

**Exposition sur La Zombie Walk** dans le hall de l'Espace Culturel Lucien Jean par le Club de l'Image et du Son.

## NOVEMBRE

**SAMEDI 11**

**Cérémonie de commémoration du 11 novembre**, au monument aux morts.

**VENDREDI 17 À 20H30**

**Spectacle "À plates coutures"**, Théâtre musical à l'Espace Culturel.

**SAMEDI 18**

Journée des assistantes maternelles à l'Espace Culturel Lucien Jean.

**SAMEDI 18 DE 10H À 12H**

Livres – Libres avec Gaïa, square Dalibard.

Soirée loto de 17h à 23h au COSEC.

**JEUDI 23 DE 15H À 20H**

Don du sang à la salle des fêtes.

**SAMEDI 25**

Ateliers des droits de l'enfant à l'Espace Culturel Lucien Jean.

## DÉCEMBRE

**SAMEDI 2**

**Concert d'hiver "Mots d'hiver, sons divers"**, de l'école de musique à l'Espace Culturel.

**VENDREDI 08**

**Téléthon** par le club de Badminton et de Volley-ball.

**SAMEDI 09**

Marché de Noël par le club de judo.

**LUNDI 11 DE 10H30 À 17H**

Achats de Noël à Parinor

**MERCREDI 13 À 14H30**

Spectacle **Ysengrin**, théâtre gestuel et musical, à l'Espace Culturel Lucien Jean.

**VENDREDI 15 DE 10H À 12H**

Distribution des colis de Noël pour les seniors

**SAMEDI 16 DE 10H À 12H**

Livres – Libres avec Gaïa, square Dalibard.

Marché de Noël à Reims de 13h à 21h

**MERCREDI 20 À 14H30**

Spectacle **Inbox**, jonglage, théâtre et musique, à l'Espace Culturel.

## JANVIER

**17 JANVIER**

Galette à la salle des sports et salle Lucien Jean : Journée

**SAMEDI 20 DE 10H À 12H**

Livres – Libres avec Gaïa, square Dalibard.

**MERCREDI 24 DE 15H À 20H**

Don du sang à la salle des fêtes.

**DU 26 AU 28**

**J'accrocherais sur mon front un as de cœur**, cirque équestre à Goussainville.

**Dates à noter sur votre agenda dès maintenant :**

**DIMANCHE 25 MARS**

Participation à la semaine de la francophonie avec la Grande dictée.

**JOURNÉE PROFESSIONNELLE  
DES ASSISTANTES MATERNELLES**

**L'INCONNU DANS L'ACCUEIL,  
ACCUEILLIR LA DIFFÉRENCE**

**SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017**

ESPACE CULTUREL LUCIEN-JEAN  
RUE MARCEL-PETIT MARLY-LA-VILLE  
95670

SUR INSCRIPTION AU 01 34 68 14 91



## ASSOCIATION LOCALE DE FOSSES & ENVIRONS

Depuis plus de quarante ans notre association et ses bénévoles œuvrent pour la défense des consommateurs dans l'est du Val d'Oise.

Sans de nouveaux bénévoles, cela pourrait s'arrêter.



Nous vous accueillons dans notre permanence située à Louvres afin de vous aider à résoudre vos litiges.

Nous faisons aussi des relevés de prix dans les supermarchés des environs et nous effectuons des enquêtes pour alimenter le magazine de la fédération qui paraît tous les mois.

Depuis quelques années, nous bénéficions d'une juriste salariée en contrat aidé qui reçoit les consommateurs plusieurs fois par semaine. Mais le gouvernement vient de décider la suppression de ces contrats fin 2017

D'autre part les aléas de la vie ont réduit notre effectif de bénévoles tout cela met notre action en péril.

L'avenir de notre association est en jeu et avec elle la défense et l'information des consommateurs de l'est du Val d'Oise. Les gens devraient se rendre à Argenteuil ou à Saint

-Gratien pour bénéficier de l'aide de l'UFC.

Il suffirait que quelques bonnes volontés se manifestent pour nous permettre de continuer.

Nos besoins sont variés mais nous cherchons des personnes possédant des connaissances juridiques de base. pour aider les consommateurs à résoudre leurs litiges. La fédération UFC propose des formations gratuites et spécifiques aux bénévoles qui le souhaitent.

Autour de nous les arnaques sont nombreuses et il est difficile de se défendre seul face à certains industriels, commerçants ou artisans sans scrupules et qui abusent de leur position dominante.

Votre aide nous permettrait de continuer à agir pour le bien de tous.

Merci,  
l'équipe de l' Association UFC Que Choisir Fosses et environs

### AVEC VOUS NOUS POURRONS CONTINUER NOTRE ACTION

*N'hésitez pas à nous contacter, nous vous donnerons toutes les précisions dont vous avez besoin.*

[president@fosses.ufcquechoisir.fr](mailto:president@fosses.ufcquechoisir.fr)

tel. présidente: 01.34.68.71.75

tel. permanence: 01.34.72.76.87

SEPTEMBRE 2017

### A.M TAXIS POUR TOUS « Accompagnement et Mobilité en taxis pour tous ! »

Mr Alain MILOCH, résident de Marly-la-Ville, sa commune de stationnement.

Nouvel exploitant d'une licence de taxi depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2017.

Il se tient à votre service, et reste à votre écoute.

Pour tous types de déplacements.

Son dossier d'agrément de taxi communautaire est en cours.

Accordez lui votre confiance, nous lui souhaitons bonne route.

**Tel mobile**

06.24.96.14.13

**Adresse Mail :**

[Am.taxipourtous@gmail.com](mailto:Am.taxipourtous@gmail.com)

**Site internet :**

[www.amtaxipourtous.fr](http://www.amtaxipourtous.fr)



### Nouveau centre de lavage Mouss Auto ouvert 24H/24 - 7J/7

- 3 pistes haute pression en self service
- 2 postes aspirateur/souffleur
- 1 gonfleur
- 1 portique de lavage automatique "Airtone" sans contact avec principe de lavage en haute pression sans contact préservant ainsi la carrosserie.
- Lavage en "mouss activ" et rinçage en haute pression.

- Finition en eau osmosée extra pure pour un lavage sans trace.

#### Un lavage écologique et responsable :

- 30% de consommation d'eau en moins (par rapport à un portique brosses).
- 30% de consommation électrique en moins (pas de

soufflerie, non nécessaire grâce au procédé de finition en eau osmosée).

Les propriétaires des lieux mettent tout en œuvre afin de vous recevoir dans un cadre propre et sécurisé. L'accueil et le conseil sont nos leitmotiv.

#### Modes de paiement proposés :

Cartes prépayées, jetons et monnaie, CB.  
Lavage à partir de 6€ au portique, à partir de 0,50€ aux pistes.



### Mouss Auto Centre de lavage Haute Pression

Rond Point Brico Dépôt  
Leclerc Drive

**Nous contacter :**  
06.03.95.47.72

[christeleorth@gmail.com](mailto:christeleorth@gmail.com)



# HOMMAGE

## à M. Martial DURONSOY

### 1<sup>er</sup> Maire Adjoint

### " EXTRAITS "

Nous sommes aujourd'hui réunis pour rendre un hommage solennel à un homme qui a tant donné.

Tout au long de sa vie, Monsieur Martial DURONSOY a fait preuve d'une profonde générosité. Il a été un travailleur acharné, un époux et un père aimant, proche de ses aînés. Il demeurera pour notre commune, un premier maire-adjoint exceptionnel.

Jacques BREL a écrit :

" Il y en a qui ont le cœur si large qu'on y rentre sans frapper. Il y en a qui ont le cœur si frêle qu'on le brise d'un doigt ". C'était le cas pour Martial qui donnait de son temps, de son écoute, de sa passion et toujours tout son cœur dans tout ce qu'il entreprenait.

#### **Rappel des mandats de Martial, sports, vie associative et municipale :**

Martial s'est engagé très tôt au service de la commune puisqu'il a été 1<sup>er</sup> Maire-adjoint dès le mandat de 1976, il n'avait alors que 41 ans.

Il était père de deux enfants et son métier chez TOBLER à Louvres ne lui laissait que peu de temps, mais il savait trouver les moyens " de s'arranger en plus des pigeons " comme il aimait à le dire.

Martial était déjà entré en passion du sport, dans sa quête du journal l'Équipe, les crampons ancrés, visés dans le football. Les engagements, tracas, encadrements, entraînements, rencontres, challenges, défaites, coupes, descentes, montées suivront les succès, la vie trépidante de l'Étoile Sportive pendant 70 ans de foot à Marly. Il assistait fatigué, il y a encore

quelques semaines à la montée de l'équipe première en Excellence.

Dès 1976, après le décès d'un ami et confident M. Jacques ACHARD, Maire, suite à l'élection partielle, le Conseil Municipal verra l'arrivée de M. Lucien JEAN, M. Martial DURONSOY, M. Guy GARNIER, M. Roger DECUIGNERE, chers disparus.

Martial, enfant de Marly-la-Ville, militant communiste, accompagne et consacre encore plus de temps à la commune où la mission de 1<sup>er</sup> Maire Adjoint lui sera confiée par les équipes municipales, enracinées dans le rassemblement de femmes et d'hommes de sensibilités diverses.

6 renouvellements de mandats avec M. JEAN, Maire et 3 autres parcours avec votre serviteur, seront assurés pendant 41 années, avec fidélité, confiance, pour entreprendre les engagements pris devant nos concitoyens.

#### **Grandes réalisations**

Le Président du district de football du Val d'Oise, M. DELFORGE Claude, avec affection, nous a rappelé, lors de la cérémonie, Ô combien Martial a marqué la vie du Club, des Clubs, du district du football Val d'Oisien. Martial, joueur, éducateur, capitaine, entraîneur, communicant du district, nous a laissé de nombreux et intarissables souvenirs dont nous serons toujours les témoins, des plus anciens aux plus jeunes, toutes divisions, équipes, joueurs, Présidents, dirigeants, supporters.



Martial nous a communiqué le goût, l'importance du sport dans toutes les disciplines, les écoles de la vie. Il nous a fait vivre la fierté de la réussite de l'ESM ( 91 ans), de ces joueurs, de ces bons, très bons joueurs et équipes, avec l'ultime bonheur, en plus de centaines, milliers de rencontres amicales, d'avoir décelé des talents, d'excellents talents qui se verront accéder au plus haut niveau du football départemental, au national et en petit lutin à l'international et en équipe de France " Respect Martial ".

Nous devons aussi à Martial, compagnon fidèle de M. JEAN, des élus, des équipes de Maires Adjointes et Adjoints, conseillers, conseillers, des Directions et services municipaux, la contribution à la réalisation d'équipements qui ont donné à la commune des atouts indiscutables vers une modernité rurale.

Ils sont tristes en ce jour les amis du monde combattant qui t'entourent !

Avec ton ami d'enfance et complice Roland CLOUX, les premiers du canton au certificat d'études de ces temps pas si lointains... Avec beaucoup de générations d'élus, ta participation constante à la vie associative était entretenue, pour les 80 associations dynamiques qui participent à cette grande lumière qui réchauffe notre cité. Ces organisations contribuent depuis tant d'années au FORUM de septembre, cette grande fête pour celles et ceux qui aiment la rencontre, le partage, en ce jour elles se recueillent.

Avec son goût de l'écriture, ses apports de l'histoire, au

long des chemins du village, complétés de la contribution experte du cercle généalogique Fosses-Marly, le livre Marly 2000, se verra assuré des francs succès des projections et diffusions d'une série de disques numériques "DVD".

Nous avons, avec Martial, sa pugnacité, sa personnalité, sa présence constante, son soutien, son sens de l'écoute, son sens du faire simple, « Lucien, André, les amis, " Faites simple " » engagé les travaux de valorisation de la commune afin de mettre en valeur notre patrimoine historique, foncier, de voirie, d'eau , d'assainissement, avec ses délégations au Syndicat d'adduction d'eau Potable de Bellefontaine, 41 années et au Syndicat d'assainissement de la région de Surveilliers, 36 années.

Martial en toute humilité, discret, constant, conforte tant de Maires Adjointes, Adjointes avec les équipes d'élus, dont j'ai apprécié les présences réconfortantes, qui pour certains sont venus de loin, il s'obstine, contribue pendant ces nombreuses années aux réalisations de projets dont nous ne retiendrons que les plus sportifs. Il soutient les cross populaires, les relais associatifs, scolaires, les randonnées, les rondes et courses cyclistes, automobiles, les compétitions USEP avec les amis du monde enseignant.

Dans le même temps, les équipements se dressent pour relier Bourg, Vert-Clos et Bois Maillard,

- le COSEC, salle de danse, dojo, jeux sportifs de salle, courts de tennis,



- agrandissement et drainage, clôture, Stade Chemin du Loup, pistes et sauts,
- parc de détente et loisirs Parc Allende, vestiaires aux Stades BRAEMS et La Sablonnière,
- études et planification structurées dans le site de campagne et verdure de voiries et parkings permettant l'aménagement du Collège Françoise Dolto puis la 2<sup>ème</sup> salle de sports,
- jeux de boules et chalet, aires de basket, volley-ball,
- le stade en gazon synthétique, inauguré, déjà porteur de son nom : Martial DURONSOY.

J'ajoute son empreinte, sa fidélité, son attachement indéfectible aux objectifs projetés et réalisations pour le périscolaire, l'enseignement, la famille, la protection, la défense des anciens, la culture, le sport, avec les meilleures idées et actions de ses compagnons de route.

Avec le stade en gazon artificiel, la construction du collège, nous nous limiterons en réalisations avec subventions départementales, à la consolidation de l'Eglise classée, à ce très bel Espace Culturel Lucien JEAN où mon ami Martial avait exprimé le souhait de nous dire au revoir avec des chants, des poèmes et son unique écharpe de Maire Adjoint durant tous ses mandats. Aujourd'hui, nous comptons encore de nouveaux habitants, chaque année, qui apprécient les services de la commune où il fait bon vivre...

### Qualités humaines :

Le bilan des mandats de Martial sont à la hauteur de l'homme qu'il était.

Ses qualités humaines étaient reconnues de tous et je crois que personne ne me contredira si je dis qu'il était vraiment généreux, Martial avec ses nombreuses décorations s'est même vu confier la clé d'honneur de la Commune Villeron. Il savait écouter pour trouver une solution à chaque problème.

Je puis vous assurer qu'il aimait foncièrement aider son prochain et que tous nous reconnaissons son implication et sa contribution unique à la célébration de plus de 258 mariages, 10 noces d'or, diamant, palissandre et 20 parrainages civils.

Martial avait aussi un caractère bien trempé et il ne fallait pas le tromper ou même avoir une propension à l'approximation, mais il savait aussi reconnaître les qualités de ceux qui l'approchaient et les tenir en estime.

Et traversant un jour les Flandres, j'ai entendu la passion des mots, du verbe, des textes, paroles et musiques de ses chanteurs préférés, Jacques BREL, Jean FERRAT, BARBARA, Georges BRASSENS.

Je dois, à ce propos, souligner que j'ai particulièrement apprécié travailler à ses côtés. J'ai beaucoup appris grâce à son écoute, sa sagesse, sa capacité à trouver le meilleur dans chacun de nous, de ses concitoyens. Je garde de merveilleux souvenirs de toutes ces années passées ensemble sur le terrain, 44 années, dans les moments de joie comme dans les coups durs, complice, confident, protecteur, dans les gestions municipales.





Martial tu m'as porté et encouragé aux mandats municipaux et toujours soutenu, avec de nombreux amis, même dans les derniers combats douloureux, pour le maintien de la Maison de Retraite Jacques ACHARD.

La commune toute entière est pleine de reconnaissance envers un homme qui s'est tellement consacré à la faire briller aux yeux de tous ses habitants, ceux qui le sont devenus et au-delà de notre territoire. Un stade, porte déjà son nom afin de lui rendre hommage et que les générations futures se souviennent de son action.

En vos noms à toutes et tous, j'adresse nos plus vives et compatissantes témoignages de sympathie à la famille. Il restera dans nos mémoires comme un grand homme, généreux, modeste, respectueux, fier de sa terre et des sports, de son Marly-la-Ville, du Hameau de Vollerand à Villeron et empruntant les mots d'adieu de son chanteur aimé Jacques BREL.

" Je prendrai dans les yeux d'un ami ce qu'il y a de plus beau, de plus chaud "

Adieu Martial,  
Adieu Monsieur le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint que j'aimais tant honorer,  
Adieu mon ami.

André SPECQ

" Nous t'adressons, à toi Lucette et à tes enfants, nos plus vives condoléances. En ces moments difficiles, nous pensons bien à toi. Beaucoup de souvenirs refont surface, et malgré l'éloignement nous n'oublions pas les bons moments passés ensemble.

Martial reste dans nos cœurs par sa gentillesse, son dévouement et son humanisme. Nous t'embrassons affectueusement. "

*" Merci de tout cœur à Martial pour sa gentillesse, son soutien, son engagement, sa volonté, sa persévérance pour faire aboutir les divers projets envers les associations et le sport dans toute sa diversité. Sa vie était faite de tout cela et tout le reste. Merci encore. Qu'il repose en paix à Marly-la-Ville. Nous ne l'oublierons pas. "*

" J'ai appris le décès de votre mari Martial pendant mes vacances. J'aurais aimé accompagner Martial pour son dernier départ. On ne meurt que lorsque l'on est oublié.

Soyez certaine qu'il ne quittera pas la mémoire des marlysiens lui qui a tant fait pour la commune et le milieu associatif. Je garderai à l'esprit l'image d'une personne courageuse et fière de faire découvrir le patrimoine de Marly. "

*" Ce que Martial a donné aux autres continuera à vivre avec son souvenir. Sa famille peut être fière de l'aide et des valeurs qu'il nous a léguées. "*

**" Oui Martial était un Grand Monsieur dans la vie qui avait le respect de toutes et tous.**

**Alors grand courage chère madame à vous et à votre famille, devant cette dure épreuve qui vient de vous frapper. En partage de peine et en profonde sympathie. "**

" Attristé et surpris du décès de M. Martial Duronsoy avec qui j'avais pu discuter dernièrement, je présente toutes mes condoléances à sa famille, ses amis du conseil municipal et au personnel de mairie qui ont eu la chance de le côtoyer. Marly-la-Ville perd un homme chaleureux et serviable, ouvert et impliqué au service de tous. Il a écrit une des plus belles pages de l'histoire communale qu'il aimait tant citer. "



## Culture

### La nouvelle saison culturelle est lancée

Samedi 7 octobre dernier à l'Espace Culturel Lucien Jean s'ouvrait la saison culturelle 2017-2018.

C'était ainsi l'occasion de présenter certains spectacles à venir et de découvrir des artistes locaux avec les musiciens de l'école municipale de musique, Célim Khimoum au hip-hop et la compagnie 20 et un souffles avec des professeurs de l'école municipale de danse.

La municipalité a choisi de placer la culture au cœur de son

projet car elle porte fortement les convictions que l'accès à la création artistique est un facteur d'émancipation pour tous et que notre société a besoin de culture pour mieux s'ouvrir au monde et comprendre son histoire, sa diversité et ses enjeux.

À travers la programmation culturelle mise en place cette année, la ville soutient la création artistique, met à l'honneur les droits des femmes, avec notamment 2 spectacles : À plates coutures et Les Coquettes, et œuvre pour le devoir de mémoire avec Résister

c'est exister. Mais une large place est aussi faite au plaisir de voir des spectacles avec notamment Index, les concerts de l'école de musique et les spectacles Jeune Public.

#### Prochains spectacles à ne pas manquer :

- **À plates coutures**, vendredi 17 novembre à 14h et 20h30
- **Ysengrin**, mercredi 13 décembre à 14h30
- **Inbox**, mercredi 20 décembre à 14h30

### Des écoles d'enseignements artistiques dynamiques

À Marly-la-Ville, la pratique de la musique et de la danse est possible grâce aux deux établissements municipaux d'enseignements artistiques : l'école de musique qui compte plus de 200 inscrits et l'école de danse qui en comptabilise près de 120. Et pour transmettre les fondamentaux de ces disciplines, ce ne sont pas moins de 20 professeurs diplômés d'État qui donnent des cours chaque semaine de l'année scolaire et accompagnent les élèves dans leur progression.

La municipalité soutient activement l'enseignement artistique qui est une source d'épanouissement, qui encourage l'ouverture d'esprit et la curiosité, et favorise la découverte et la diversité des approches tout en préservant la spécialisation que nécessite la formation à la pratique d'une discipline.

Par ailleurs, les deux écoles participent activement à la vie artistique et culturelle de la commune, mènent des actions de sensibilisation (prochain stage de danse en

décembre), et accompagnent les élèves dans leur apprentissage de la scène avec la programmation de temps de restitution (prochain concert de l'école de musique le 2 décembre à 18h).

La pratique de la danse ou de la musique peut se débiter à tous les âges, et il ne faut surtout pas hésiter à franchir les portes de ces écoles pour s'inscrire !



# Des pages d'Histoire

Des nouvelles du front d'avril à octobre 1917.

**Le 6 avril**, entrée en guerre officielle des Etats- Unis.

Objectif : détruire les 1<sup>ères</sup> lignes allemandes retranchées dans de puissantes fortifications.

Le 6 avril, une intense préparation d'artillerie débute en Picardie.

Offensive de diversion par les Anglo-Canadiens au Nord de la Somme.

**Les 16 et 17 avril**, l'infanterie française appuyée par une centaine de chars Schneider s'élança entre Soissons et Reims.

**Le 29 avril**, nomination du général Pétain au poste de chef d'état major général.

**Le 1<sup>er</sup> mai**, les généraux Nivelle et Mangin sont limogés après l'échec de l'offensive sur Le Chemin des Dames.

**Petit rappel** : suite à l'échec des forces alliées sur la Somme en décembre 1916, le général Joffre avait été remplacé par le général Nivelle.

**Le 4 mai**, premier grand refus d'obéissance des soldats sur les lignes de front : les hommes sont épuisés, inquiets, déçus ; ils ne se retournent pas contre les supérieurs, mais ils refusent d'avancer.

Les interminables combats dans la Somme et à Verdun de 1916 ont profondément affecté le moral des soldats ; trop de morts, trop de blessés, pour un faible résultat.

Au choix de la répression adoptée aux premiers jours, succède celui du bon sens appliqué par Pétain : permissions, repos, meilleure alimentation, maintien du courrier avec l'arrière. Ce deuxième choix marquera assez rapidement la disparition du mouvement.

**La crête de Vimy** : déjà en mai 1915, une division marocaine avait réussi à

atteindre le sommet, mais en l'absence de réserve disponible, elle dut abandonner. Les Canadiens, qui après plusieurs attaques et une longue préparation d'un réseau de tunnels permettant la circulation de matériel et de troupes d'assaut, relancent l'offensive le 12 avril 1917.

En mai, Edmond Millot est tué le 19/05/17 à Soissons (Aisne).

**En juin**, les Britanniques élargiront leur position autour d'Ypres.

**En août**, André Abany est tué en Belgique le 20, et Romain Legrand à Sénancourt (Meuse) le 27.

**En septembre**, Raoul Olivier est tué le 7 à Beaumont (Meuse), Joseph Malingre est tué le 9 à Glorieuse (Marne) et Louis Antheaume est tué le 24 à Verdun. Les Français dans la Meuse prennent le Mort-Homme, la côte de l'Oie.

**En octobre**, le premier bataillon de la nouvelle armée polonaise en formation dans la Sarthe, reçoit son drapeau alors que l'Etat polonais n'existe pas encore.

**Sur le front Russe** : Au début du conflit, la défaite au Tannenberg, puis celle des Lacs Mazurres ajoutées aux pertes de vies humaines importantes, et le grand nombre de prisonniers contribueront à faire reculer les armées russes. Ensuite les émeutes ouvrières amèneront le tsar et le nouveau gouvernement à démissionner.

Enfin la pauvreté dans les campagnes et la famine dans les villes seront à l'origine de la révolution russe fin octobre ; le tsar sera renversé et les nouveaux maîtres du pays, Lénine et Trotsky signeront un traité de paix avec les allemands.

Ainsi la France ne peut plus compter sur ses anciens alliés russes.

*C.G.H.F.M. Gilberte Ducos*

## Sorties et activités du C.C.A.S



### Une journée à la mer

C'est sous un ciel gris que ce jeudi 10 août, 38 Marlysiens, grands et petits, sont partis à 7h, pour une journée de détente à Berck-sur-Mer.

Quelle ne fut pas notre surprise de ne compter que 38 participants sur les 65 personnes inscrites ... Le temps est-il responsable de ces désistements de dernière minute ? La question est posée pour l'année prochaine...

La journée s'est déroulée dans la bonne humeur : pour certains, balade au bord de mer, découverte des phoques se prélassant sous les faibles rayons de soleil, pour d'autres les pieds dans l'eau, et le casino pour les plus joueurs...

Un bilan positif pour les participants.



### Visite du Musée Jean Gabin

Le jeudi 14 septembre, nous avons emmené nos aînés au Musée Jean Gabin à Mériel. 47 Marlysiens ont découvert la vie tumultueuse de cet artiste.

Après une bonne choucroute et une petite marche pour rejoindre la salle de cinéma rendue célèbre par l'émission « la dernière séance » d'Eddy Mitchell, nous avons visionné le célèbre film « French cancan » avec Jean Gabin, qui a enchanté nos aînés leur rappelant le temps passé...



# Le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe

## Le mercredi 27 septembre 2017

Raconté par Sylvie Jalibert, maire adjoint chargée de la communication et des festivités.

**Répondant à l'invitation de monsieur Jean-Paul BACHET, Inspecteur Général, et président de l'Association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de Police, Monsieur André SPECQ, maire de notre commune, Mesdames Sylvie JALIBERT et Fabienne GELY maires adjointes, accompagnés d'élèves de l'école du Bourg et de leurs enseignantes ont assisté à une émouvante cérémonie de ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.**

### Déroulé de la cérémonie

Depuis le 11 novembre 1923, tous les soirs, à 18h30, la Flamme est ravivée par des représentants d'associations selon un planning établi par le Comité de la Flamme.

### Saviez-vous que ...?

Le Général De Gaulle fut le premier à raviver la Flamme d'une France Libre, après plus de quatre ans d'occupation par l'Allemagne Nazie.

Un cérémonial précis est observé. Chaque jour, dans le bureau des commissaires sous l'Arc de Triomphe :

- À 17h30, un des commissaires de la Flamme, est désigné pour diriger l'ensemble des opérations, les autres l'assistent. Il y a encore de nombreux détails à régler pour ordonnancer la cérémonie, les délégués des associations écoutent les instructions avec attention, au milieu des touristes qui visitent le monument.

Pendant ce temps, les associations se réunissent soit au carrefour des Champs-Élysées/Balzac, soit en haut des Champs-Élysées ou encore directement sur le terre-plein de l'Arc lorsqu'elles sont

peu nombreuses. Elles sont alors conduites, en défilant, jusque sous l'Arc de Triomphe, porteurs de gerbes en tête, suivies des porteurs de drapeaux (4500 drapeaux d'associations viennent chaque année), de personnalités et des membres d'associations et invités empruntant l'allée centrale dans l'axe des Champs-Élysées.



- A 18h, les participants prennent place de part et d'autre de la Dalle Sacrée et les porte-drapeaux avancent dans un ordre soigneusement défini à l'avance et se placent à la tête du tombeau, en cercle sur la face ouest de la Dalle.



Auparavant, le commissaire et le gardien de service ont fait mettre en place le drapeau de « la Flamme », le clairon et le tambour de la Garde Républicaine. Enfin, le commissaire de la Flamme et les présidents d'associations rejoignent la Dalle, tandis que retentit la sonnerie « La Flamme ».



Le cérémonial ne change jamais, il se divise en trois phases :

- La phase militaire : avec l'arrivée des autorités. S'ensuit le dépôt des gerbes (près de mille gerbes sont déposées chaque année), puis le Commissaire se place à hauteur de la Flamme et transmet le glaive à la personne choisie en l'invitant à faire le geste du ravivage de la Flamme.



Celle-ci doit incruster le glaive dans une encoche placée sur la gueule du canon, et faire pivoter la vasque sur un quart de tour, afin de libérer l'arrivée du gaz qui fait augmenter momentanément la Flamme.



**Saviez-vous que ...?**

On voit souvent plusieurs personnes, lors de la cérémonie, toucher par l'épaule celui qui tient le glaive. Cela signifie qu'ils participent tous au ravivage de la Flamme.

La sonnerie « aux Morts » retentit, les drapeaux s'inclinent, une minute de silence est observée.

**Saviez-vous que ...?**

L'armée Française n'avait pas de sonnerie pour ses morts. La sonnerie « Aux Morts » a été composée par le commandant DUPONT, chef de musique, pour être jouée au clairon et au tambour, et fut dédiée au Général GOURAUD, premier président de la Flamme, pour la première fois, le 14 juillet 1931.

Lorsqu'une musique militaire ou non est présente, la sonnerie « Aux Morts » est suivie par La Marseillaise que tous les participants sont invités

à chanter. Les enfants marlysiens et leurs enseignants ont activement entonné ce chant qu'ils connaissent bien.



- La phase « républicaine », moins formelle : s'ensuivent les remerciements aux membres présents des associations. Les autorités et le ou les jeunes qui ont ravivé la Flamme avec les anciens se dirigent vers le Livre d'or qu'ils signent, puis dans un geste fraternel vont saluer les porte-drapeaux, le clairon et le tambour en uniforme, les commissaires et le drapeau de la Flamme, enfin tous les jeunes et autres personnes assistant à la cérémonie.

**Saviez-vous que...?**

Il existe trois sortes de livre d'or : le premier est destiné aux chefs d'État Français et étrangers, le deuxième aux ambassadeurs et le troisième aux délégués des associations et autres personnalités.



Le départ, dernière phase militaire : tous se retrouvent au « pied » de la Tombe et les musiciens jouent l'hymne « Honneur au Soldat inconnu » et les autorités, après avoir salué la tombe et le drapeau, sont accompagnés jusqu'aux chaînes par le Commissaire alors que la musique sonne « La Flamme » et quittent le terre-plein.

Ce rituel est le même lorsque le Général, président de « La Flamme sous l'Arc de Triomphe » est présent. Les délégations sont alors invitées à signer le Livre d'Or.



Il est environ 19h, la cérémonie est terminée.

Quelle que soit l'importance de la cérémonie, la musique joue un rôle primordial. Au minimum participent un clairon et un tambour et au maximum 95 musiciens lors de cérémonies réunissant un grand nombre de personnes. Ceux-ci appartiennent généralement aux huit formations agréées : celles de la Garde Républicaine, de la Gendarmerie mobile, des Transmissions, des troupes de la Marine, de l'Armée de l'Air, de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, des Gardiens de la Paix (présents ce jour-là) de Paris ou de la Police Nationale.

Si certaines associations souhaitent venir avec leur formation musicale, le Comité demande un enregistrement préalable pour s'assurer de leurs compétences. Si l'ensemble des Commissaires veille au bon ordonnancement des cérémonies, l'un d'entre eux plus particulièrement, le conseiller musical, veille « au confort des oreilles ».



Cette cérémonie émouvante, chargée de mémoire et d'histoire, a marqué par l'émotion Monsieur le Maire et ses adjointes, les enfants, les enseignantes et les parents accompagnants de l'école du Bourg.



### Arc de Triomphe : L'histoire d'un monument

En février 1806, Napoléon 1<sup>er</sup> ordonne la construction d'un Arc de Triomphe pour commémorer les victoires de ses armées.

Il décide de le faire édifier sur la place de l'étoile. La première pierre du monument est posée le 15 août 1806. Les plans retenus sont ceux de l'architecte Chalgrin. Celui-ci, en 1810, à l'occasion du mariage de Napoléon 1<sup>er</sup> et de l'archiduchesse Marie-Louise d'Autriche, fait construire un trompe l'œil en bois et toile peinte.

Le décor, terminé à temps pour les cérémonies, donne une idée de ce que sera le monument une fois achevé.

Chalgrin meurt en 1810. Il est remplacé par Louis-Robert Goust. À la fin de 1813, l'Arc atteint 19 mètres de haut. Les événements de 1814 remettent tout en question. Sous la Restauration, les travaux s'arrêtent. Louis Philippe, devenu roi en 1830, relance le projet. L'Arc de Triomphe, dédié aux Armées de la Révolution et de l'Empire, est terminé par l'architecte Guillaume-Abel Blouet. Il est inauguré le 29 juillet 1836.

### Le Soldat inconnu

L'Armistice, qui met fin aux combats de la Première Guerre mondiale est signé le 11 novembre 1918 à Rethondes près de Compiègne dans l'Oise. La joie de la Victoire

est endeuillée par la mort de 1 500 000 hommes, jeunes pour la plupart. Bientôt partout, dans les petits villages comme dans les grandes villes, on élève des monuments aux Morts et dans les entreprises comme dans les collèges et lycées, on appose des plaques commémoratives.

Le 20 novembre 1916, alors que la terrible bataille de Verdun hante encore tous les esprits, F. Simon, président du Souvenir Français, émet l'idée que la France honore, au Panthéon, un soldat mort bravement pour la Patrie. Le projet est finalement adopté par les députés le 12 novembre 1919.

Un an plus tard, au début novembre, le Parlement décide que les restes d'un des soldats non identifiés morts au Champ d'Honneur au cours de la guerre seront inhumés sous l'Arc de Triomphe.

Huit corps de soldats Français non identifiés, choisis sur les différents secteurs du front, sont alors transportés dans la citadelle de Verdun. Le 10 novembre 1920, à 15h, le soldat Auguste Thin, fils d'un combattant, lui-même disparu au cours de la guerre, dépose un bouquet de fleurs sur l'un des cercueils, désignant ainsi celui qui sera amené à Paris.

Le 11 novembre 1920 au matin, après une cérémonie au Panthéon, le cercueil est déposé dans l'une des salles de l'Arc de Triomphe aménagée en chapelle ardente. Le 28

janvier 1921, le Soldat inconnu est inhumé sous l'arche principale, face aux Champs-Élysées.

### Le symbole de la Flamme

En 1923, un journaliste, Gabriel Boissy, suggère qu'une Flamme du Souvenir veille sur la tombe du Soldat inconnu. Cette idée est plébiscitée par une opinion publique profondément marquée par le sacrifice des soldats.

Le 11 novembre 1923, pour la première fois, la Flamme est allumée par André Maginot, alors Ministre de la Guerre.

Depuis cette date, la Flamme ne s'est jamais éteinte. Chaque soir, à 18h30, elle est ravivée par des représentants d'associations d'anciens combattants ou d'associations dont le civisme est reconnu (telle la Croix-Rouge).

Ce cérémonial n'a jamais été interrompu, même pendant l'Occupation entre 1940 et 1944, même si pendant ces années les Français sont partagés entre le fait de parvenir avec difficultés à maintenir tous les soirs la cérémonie de ravivage, mais aussi conscients de la perte d'une partie de son sens, avec un Arc de Triomphe surmonté, même brièvement de la croix gammée. C'est naturellement vers elle et vers la Tombe du Soldat Inconnu que, le 11 novembre 1940, les lycéens et les étudiants parisiens se tournent. Leurs cortèges défient l'occupant au péril de leurs vies (une plaque commémorative est apposée sous l'Arc de Triomphe). Pour eux la Flamme sous l'Arc de Triomphe évoque celle de la Résistance dont parle un certain Charles De Gaulle.

De nos jours, le tombeau du Soldat Inconnu et la Flamme du Souvenir symbolisent pour les Français, mais aussi pour les touristes du monde entier, le sacrifice de tous ceux qui



sont morts sur les champs de bataille.

La Flamme rend hommage à ceux qui ont donné leur vie afin qu'aujourd'hui nous puissions vivre dans un pays libre.

Enfin, depuis les jours tragiques de l'Occupation, la Flamme est devenue le symbole de l'espérance dans l'avenir et de foi dans le destin de notre pays.

Bruno Dary, Général d'armée, actuel président de « la Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la Nation » a écrit :

« J'invite tous les lecteurs, un jour ou plutôt un soir, à venir, individuellement ou en groupe constitué, à se recueillir pour méditer le sens de cette flamme, de La Flamme ! Car bien qu'elle soit ouverte au public, qu'elle brûle à tout vent, et qu'elle perdure au milieu du monde des affaires, chacun peut venir y méditer, ne serait-ce que 5 minutes, et réfléchir aux trois mystères qu'elle renferme.

- Le premier est celui du soldat qui y repose, plus connu sous le nom de Soldat Inconnu »

- Le deuxième mystère est celui des « commissaires à la Flamme », ces citoyens Français, bénévoles et dévoués, pas forcément anciens combattants et qui, tous les jours depuis plus de 90 ans, sont présents chaque soir à 18h30 pour raviver symboliquement la Flamme et pour organiser la cérémonie qui l'entoure.

Ce sont les « sentinelles de l'invisible ».

Enfin le troisième mystère est celui de la Nation, car c'est bien toute la Nation qui vient régulièrement raviver la Flamme, qui porte désormais le nom de « Flamme de la Nation ». Chaque fois à l'issue d'un cérémonial et du rituel immuable, l'émotion reste la même, quelles que soient les circonstances du ravivage, l'âge des participants ou le sens de la cérémonie. C'est la voix de la liberté, c'est celle de notre histoire ».

### D'après les documents :

*L'Arc de Triomphe « entre Histoire & et mémoire », sur le site la Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la Nation*  
*Livre « la Flamme sous l'Arc de Triomphe, Flamme de la Nation », édition Nane, collections du citoyen (Histoire).*

# Ça s'est passé à Marly-la-Ville !

## Fête de la Musique

à l'Espace Culturel Lucien Jean le mercredi 21 juin.



## Bal du jeudi 13 juillet, rue Marcel Petit





# Cérémonie du 14 juillet au Monument aux Morts



## Les participants au Concours Marly Fleuri

## Feu d'artifice

du samedi 9 septembre au Parc Allende



# Fête de la Moisson

" À l'abordage moussaillons, les pirates sont à Marly "



Grâce aux nombreux bénévoles, aux associations ( Badminton, Bon Pied Marlysiens, Compagnie d'Arc, Guirlande Francilienne, Imagin'art, K Danses, Somabé, T.A.M, UNRPA et Volley) et aux élus, la fête a accueilli près de 500 enfants accompagnés de leurs parents et grands-parents avant que la pluie ne s'invite.

**MERCI encore  
à tous les participants !**



S'amuser, participer,  
jouer en famille,  
écouter, regarder,  
partager...  
C'est ça la fête de la  
moisson.



Alors nous comptons  
sur vous tous  
l'année prochaine !

# Les travaux d'été 2017

**Comme chaque année, l'opportunité de la période estivale des congés d'été a été mise à profit pour de multiples travaux effectués dans les écoles et les bâtiments communaux, soit par nos agents des services techniques, soit par des entreprises déléguées. L'ampleur des tâches programmées n'a pas permis de pouvoir tout réaliser, aussi ceux qui n'ont pas encore été pris en compte seront repris au fur et à mesure des prochains congés scolaires, dans le respect des budgets alloués.**

L'équipe dédiée aux travaux des bâtiments, renforcée de quelques jeunes, embauchés pour l'été, s'est totalement investie pour faire le maximum de ce qui lui était confié. Nous la remercions pour son volontarisme. Merci aussi aux agents du service entretien qui ont fait le grand ménage d'été de tous les établissements scolaires et périscolaires.

Un aperçu des travaux qui ont pu être conduits :

## **Centre de loisirs du Bois Maillard**

Installation d'un portail.



## **École primaire du Bourg**

De gros travaux sur le bâtiment principal étaient nécessaires, tenant compte de l'infiltration d'eau, à savoir la rénovation de l'ensemble de la partie droite de la toiture de l'école, avec la reprise et les remplacements des gouttières. Et du nouveau mobilier en restauration à l'école du Bourg.



## **Création d'une piste piétonne sécurisée pour les élèves de l'école primaire du bourg**

Les travaux de cette piste, conduits en régie par nos agents, ont dû être interrompus tout cet été, suite à la mission d'une campagne de fouille archéologique sur le terrain de l'ancien Haras.

L'objectif est de reprendre dans les meilleurs délais les travaux et la mise en service, dès que l'arrêt sera levé, de ce chemin piétonnier sécurisé pour nos enfants et leurs éducateurs.



## **École primaire de la Garenne**

La 1<sup>ère</sup> tranche de rénovation des toilettes filles et garçons avec la mise en place de séparation individuelle et la remise en peinture a été faite.



La 2<sup>ème</sup> tranche est programmée pour 2018 avec le remplacement

des toilettes et de l'ensemble de la robinetterie.

À prévoir aussi, le remplacement de quelques fenêtres.

## **École primaire du Bois Maillard**

Remplacement de 6 portes de secours.

## **Salle du presbytère**

Cette salle aujourd'hui occupée par un bon nombre d'associations a maintenant retrouvé une seconde jeunesse. Elle a été complètement rénovée (éclairage, peintures, toilettes), le nouveau mobilier est en commande et il doit être installé dans les semaines à venir.



## **Stade Martial DURONSOY**

Entre autre, de menus travaux d'entretien, le remplacement des portes du vestiaire et la recharge en billes de surface de jeux du terrain synthétique.

## **Stade Sébastien BRAEMS**

Régénération du terrain de football, modification de la main courante, création d'un local technique

(machine à laver et séchoir) pour le lavage des équipements des joueurs.

### Maison des jeunes

Création d'une plateforme en enrobé avec une jardinière séparative. La plantation des végétaux de cette jardinière est en cours.



### Mairie

La rénovation du local des archives municipales (ventilation, hygrométrie, peinture et mobilier d'archives).

### Cimetière

Extension et reconfiguration des columbariums, mise en place d'une stèle du souvenir des anciens combattants en collaboration avec les dirigeants locaux de la FNACA.



Cet été 2017 n'a pas été de tout repos pour les services en charge de l'entretien des voiries et espaces verts de la commune, notamment en tenant compte des conditions climatiques et de l'interdiction pour les collectivités territoriales, ce pour la santé de tous et pour la protection de l'environnement, d'employer des produits phytosanitaires chimiques.

La nature s'en porte beaucoup mieux, mais elle nous le rend bien, avec la profusion de pousses anarchiques de mauvaises herbes.

Nos équipes s'emploient à y faire face, elles ont cependant besoin de toutes les bonnes volontés et d'un sérieux coup de main pour lutter avec efficacité sur nos trottoirs contre la prolifération de celles-ci. Elles vous remercient de votre participation, devant vos domiciles respectifs, pour les éradiquer.

*Daniel MELLA,  
Maire Adjoint  
Cadre de vie, Environnement,  
Urbanisme*

## Plan de déploiement de la Fibre optique sur Marly-la-Ville

**En bleu-vert, arrivée de la fibre en 2017, le reste des habitations sera fibré en 2018, comme annoncé à la réunion publique du 4 octobre dernier.**

Plus d'infos sur le site de Marly-la-Ville : [www.marly-la-ville.fr](http://www.marly-la-ville.fr)





# Nettoyons la nature 2017

**Le vendredi 22 septembre 2017, les élèves de CE2 de l'école du Bois Maillard, leur maîtresse et six accompagnateurs ont participé à « Nettoyons La Nature », de 10h à 11h30 aux alentours de l'école.**

La classe a été partagée en six groupes. Les élèves ont reçu le matériel nécessaire : des gants, des dossards qu'ils ont vite enfilés et trois sacs poubelles (un pour le verre, un pour les emballages, un pour les déchets non recyclables).

La maîtresse a réparti les groupes dans les rues autour de l'école et elle a remis le nom de la rue et la liste des quatre enfants à chaque accompagnateur. Hélas, il pleuvait un peu... C'était dommage, nous étions un peu déçus !

Nous voilà partis !

« On a trouvé peu de déchets, remarque Ethan, je suis juste monté sur un tronc d'arbre cassé pour attraper un gros sac plastique. »

« Dans mon groupe, j'ai eu un peu peur car il y avait plein de papiers dans une descente ! On a trouvé des mégots sur le trottoir et une bouteille de coca à moitié pleine » confie Andréa.

Clara, elle, s'étonne : « On a trouvé quelques fils électriques !!! ».

« Nous, on a trouvé plein de fils blancs (des liens de sacs poubelles), et à la fin, on a trouvé un document qui semblait important, on a essayé de le lire mais on ne comprenait rien, alors on l'a jeté ! » avoue Anis.

« Dans mon groupe, raconte Stessy, on a ramassé un emballage de produit toxique. Avec mon copain, on a fait la course pour un Granola et on a beaucoup ri quand ma copine a eu peur d'un... escargot ! ».

Keriane, elle, est très en colère : « On a vu plein de bouts de verre, ce n'est pas normal ! ».

« Dans le groupe de la maîtresse, on a trouvé un truc bizarre, on aurait dit l'intérieur d'un téléphone, nous avons dû grimper pour le récupérer ainsi que d'autres papiers et comme il y avait des épines, ça nous piquait un peu les jambes » remarque Hasini.

« En tous cas on s'est bien amusés ! » conclut Thaïs.

« C'était trop bien ! » s'accorde à dire toute la classe.

Tous ont apprécié ce moment et ressentent une grande satisfaction d'avoir pu ainsi participer à la préservation de notre environnement.

*Les élèves de la classe de CE2 de Mme Baron (École du Bois Maillard)*

# Compteur Linky



ENEDIS (ex ERDF) a entamé la mise en place des nouveaux compteurs Linky (compteur communicant qui utilise du CPL (courant porteur en ligne)) sur notre commune depuis le début du mois de septembre. La mise en place de ces nouveaux compteurs, chez chacun des abonnés Marlysiens, devrait arriver à terme courant du mois d'avril 2018.

Chaque abonné sera contacté par courrier, sur la date d'installation dans son foyer, et du prestataire chargé de cette opération.

L'ensemble des lois votées par les législateurs contraignent les abonnés d'accepter le remplacement de l'ancien compteur, le contrat d'abonnement prévoyant que le gestionnaire de réseau peut remplacer des appareils en fonction des évolutions technologiques.

L'installation du nouveau compteur Linky peut être refusée lors de la prise de RDV avec le prestataire de service, délégué par ENEDIS. Ce sera reculer l'échéance de la mise en place du Linky, outre la

facturation imposée pour le déplacement d'un agent. Pour le cas où l'ancien compteur tomberait en panne, l'intervention se soldera par la pose... d'un compteur « LINKY ». Tous les foyers, à terme, seront dotés de ce compteur communicant.

**Pour toutes informations vous pouvez vous connecter sur le site ENEDIS :**

[www.enedis.fr/linky](http://www.enedis.fr/linky)



## Sigidurs

**Plus aucun bac sur les trottoirs les week-ends. Les bacs devront être sortis uniquement le lundi matin, de préférence en fin de matinée.**

- Les Ordures Ménagères seront collectées chaque lundi dans l'après-midi de 13h30 à 20h30,
- Les bacs jaunes cartons/plastiques le jeudi matin de 5h30 à 12h30.

## Départ en retraite

Après 42 années passées au service des marlysiennes et marlysiens, Madame Fabienne MARTIN a cessé son activité au bureau de poste de Marly-la-Ville. La municipalité lui souhaite une bonne retraite bien méritée.

**NOUVEAUX HORAIRES**  
**Bureau de Poste de Marly-la-Ville**  
 Du lundi au samedi  
 de 9h à 12h

## Informations de la Croix Rouge

### Formations (secourisme)

#### Octobre

Samedi 21 formations PSC1 de 9h à 18h30 (60 euros).  
 Dimanche 22 de 8h30 à 13h00 (20 euros).

#### Novembre

Samedi 18 de 9h à 18h30 IPSEN ( initiation secours enfant, nourrisson PSC1 ).  
 Dimanche 19 de 8h30 à 13h IPSEN.

### Renseignements :

UL.portesdefrance@croix-rouge. fr ou 0675045985 (numéro de la formatrice)

# Respectez la vitesse des 30km/h

## RUE GABRIEL PERI

- **Pensez à la sécurité des enfants et des piétons**
- **RESPECTEZ la vitesse des 30KM/H**
- **RESPECTEZ la priorité des VEHICULES SORTANTS**

Pour la traversée du centre-ville, rue Gabriel Péri, nous avons remplacé les deux panneaux lumineux de limitation de vitesse : ils sont visibles, lumineux et pédagogiques. Ils ont été installés à ces endroits non pas pour décorer le centre-ville, mais pour tenir compte de l'étroitesse et de la dangerosité de la rue Gabriel Péri, et ainsi sécuriser les piétons et les enfants qui fréquentent l'école

primaire du Bourg, et également pour alerter les usagers motorisés à la plus grande vigilance, de ne pas être dans l'urgence et de respecter la vitesse imposée de 30 km/h.

Nous avons remplacé de nouveau cinq éléments de protection de sécurité détruits suite au choc violent d'un véhicule, dont le conducteur, qui traversait la ville, a perdu le contrôle et on se pose la question : pourquoi ? Comment est-ce possible à une vitesse de 30km/h ? Un malaise peut-être ? Non, dans le cas précis ce n'était pas le problème. Alors pourquoi ? Pour gagner quoi ? Quelques secondes ? Ces quelques secondes auraient pu être dramatiques. Par bonheur et chance, aucun enfant ou piéton n'a été atteint physiquement.

Faudra-t-il un drame pour faire entendre raison à ces irresponsables du volant ?

Pour information, depuis le début l'année 2017, de l'école du Bourg primaire au bureau de poste, une douzaine d'éléments de cette barrière de sécurité ont dû être remplacés car détruits suite aux incivilités de trop nombreux camions qui ignorent l'interdiction de traverser la commune, de conducteurs motorisés qui ne veulent pas respecter cette limitation de vitesse des 30 km/h de la rue Gabriel Péri et qui se refusent de respecter la priorité aux véhicules sortants, ce qui explique en grande partie ces destructions récurrentes du matériel urbain.

## VIE ASSOCIATIVE

# Les Fouines

**Pour la 13<sup>ème</sup> année consécutive, les portes de la carrière rue Roger Salengro se sont ouvertes, les 16 et 17 septembre, pour dévoiler ses mystères aux curieux, qui, malgré une météo annoncée comme maussade, se sont pressés dans les galeries.**

Au nombre de 370, les visiteurs ont pu voir le travail de la taille de la pierre en direct, la culture des champignons ( un champignonniste a même proposé ses champignons, cueillis du matin même en carrière ! ) et, les habitués qui viennent chaque année auront remarqué la nette évolution des travaux d'aménagement. Une vidéo de certaines de nos réalisations a aussi été présentée sur grand écran.

Alors, rendez-vous l'année prochaine ?

*Jean-Pierre Le Comte,  
président des Fouines*







## Tir à l'Arc



• Martial, tu as été Maire Adjoint, chargé des Sports pendant plus de 40 années. Tu étais connu pour ta passion pour le football (anglais et Liverpool en particulier), pour le cyclisme et la boxe, sans oublier le sport en général et les pigeons.

Tu aimais partager avec Lucette les repas avec notre Compagnie que ce soit celui de la Saint Sébastien ou celui de la Coupe de la Municipalité. Tu appréciais notre convivialité, le travail à la rénovation et à la construction du jeu d'Arc, tu répétais souvent : « Prenez exemple sur le tir à l'Arc ». Je ne vais pas m'étendre sur l'Homme que tu étais durant ta vie. La Compagnie d'Arc te salue.

• Le 21 juillet s'est tenue au jeu d'Arc, au jardin d'Arc, la remise de l'écharpe de Connétable à Jean-Claude Le Layour. La Compagnie était présente ainsi que celles de Sarcelles, Pontoise, Ermont Les Trois Lys, ainsi que le drapeau de la Famille et la famille de Jean-Claude. Le Capitaine, Christian Vernier a lu un discours avec émotion, ce qui a ému Jean-Claude après la remise de l'écharpe. Des photos souvenir, ont été prises, suivies d'un apéritif dinatoire. C'était la dernière fois que Jean-Claude venait à la compagnie car le 14 septembre nous avons appris son décès. Jean-Claude faisait partie des personnes sur qui nous pouvions compter. Il a été l'un des



artisans de la profonde rénovation et construction du jeu d'Arc, nous ne l'oublierons jamais. Homme de cœur, joyeux et délicat, tu resteras dans notre mémoire.

L'ensemble de la Compagnie, te salue.

## La sophrologie,

**Mieux dans son corps, mieux dans sa tête, mieux dans sa vie**

Samedi 23 septembre, j'ai animé les 1<sup>ères</sup> séances de sophrologie sur le thème « gérer son stress » à la salle du presbytère.

Pour la plupart des personnes présentes, il s'agissait d'une première. Elles avaient déjà entendu parler de la sophrologie, mais ne savaient pas comment cela se pratiquait. Elles étaient très curieuses de découvrir cette méthode.

En une heure, elles ont appris 3 exercices de respiration simples (faciles à reproduire en tous lieux).

Pendant la visualisation, elles ont décontracté physiquement chaque partie de leur corps, simplement par la pensée, puis ont apaisé leur mental, en se projetant mentalement dans un lieu qui évoque pour elles la détente.

Les premiers retours ont été très positifs. La plupart des participantes ont choisi de retenter l'expérience en octobre.

Si vous aussi, vous souhaitez découvrir la sophrologie, n'hésitez pas, venez essayer.



Chaque séance est autonome, accessible aux débutants et sans engagement.

**Les inscriptions se font par mail :**  
lasophrologiepourvous@yahoo.fr

**Prochaines dates disponibles:**  
04 novembre, 09 décembre, 20 janvier, 03 février, 03 mars, 05 mai, 05 juin.

*Katia  
La sophrologie pour vous*



## K'Danses

**Les cours ont repris !  
Quel plaisir de se  
retrouver !  
K'Danseuses et  
K'Danseurs,  
Professeurs et  
Equipe encadrante...**

Tous présents dans la joie et la bonne humeur pour accueillir de nouveaux adhérents qui nous ont fait l'honneur de rejoindre notre grande famille. Les Forums des Associations ont été comme chaque année, un véritable succès couronné de bons moments de retrouvailles ou de belles rencontres.

Tout au long de la précédente saison, K'Danses a eu la joie de participer à des manifestations au sein de notre commune, comme la fête du 14 juillet, mais aussi la fête de la Moisson où certains de nos danseurs, de nos professeurs ainsi que l'Equipe K'Danses ont présenté l'ensemble des danses enseignées par notre association.

Dans un contexte de danses libres, nous avons passé un moment très agréable passant par la France (Valse lente), Cuba (Salsa, Cha-cha-cha et Rumba), les Etats-Unis (Rock), l'Angola (Kizomba) pour finir par de la Zumba, danse universelle.

Toujours à l'écoute des demandes de notre commune, durant la prochaine saison, nous serons présents sur d'autres manifestations pour vous faire découvrir les plaisirs de la danse. Nous n'oublierons

pas les enfants pour lesquels nous prévoyons un stage de Zumba et des animations sur une période des vacances scolaires.

Des stages seront proposés, ouverts à tous, permettant ainsi à chacun de découvrir un certain nombre de danses, de styles, tout un programme !

Nos stages, tous débutants seront proposés les dimanches de 15h à 18h. Alors n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire, nous nous ferons une joie de vous accueillir comme suit :

- **Stage de Samba** animée par Mathieu Millet, le 12 novembre 2017 ;
- **Stage de Bachata** animé par Elodie Riguet, le 26 novembre 2017 ;
- **Stage de Salsa** animé par Vanessa Van Dyck et Jérémy Toussaint, le 10 décembre 2017.

Comme chaque année, nous mettons en place une soirée dansante ouverte à tous dont les profits seront intégralement reversés à l'AFM Téléthon. Donc, dès maintenant, réservez votre soirée du **samedi 2 décembre 2017**, rejoignez-nous à la salle des fêtes de Marly-la-Ville, tous réunis pour une bonne cause.

Notre site internet, [www.k-danses.com](http://www.k-danses.com), regroupe toutes les informations utiles : tarifs, horaires, stages, soirées, événements ...

En point de mire comme chaque année, en plus des stages et des soirées, un week-end de danse en Normandie sur le week-end de la pentecôte est prévu. L'ambiance

sera comme à chaque fois particulièrement festive avec ses cours de danse, ses soirées dansantes, ses activités récréatives... Bref tout un programme que nos adhérents attendent avec impatience.

Nous avons proposé notre Grand Gala le 10 juin 2017 « Magic K'Danses aime le Music Hall » au COSEC de Marly-la-Ville, plus de 130 danseurs sur scène, de superbes chorées orchestrées par nos talentueux professeurs et d'élégants costumes. De somptueux décors ont été confectionnés pour l'occasion de cette représentation, car en plus de danseurs nous avons également de grands artistes, merci les amis ! Ce fut un grand moment de danse, de partages et d'amusements. Tous sont prêts à revivre cela lors de notre prochain Gala qui se déroulera le samedi 2 juin 2018 dont le thème, déjà choisi, reste pour le moment secret pour une meilleure surprise.

Lorsque je danse, je ne cherche à surpasser personne d'autre que moi, alors pour le vérifier n'hésitez plus et venez nous rejoindre...

*L'équipe de l'association  
K'Danses*

**Association affiliée à la  
Fédération Française de  
Danses**

[www.k-danses.com](http://www.k-danses.com)  
**Facebook :** Elliott KDanses  
**Tél :** 07 81 87 59 84



**Cahier détachable  
pour les enfants !**



**Vacances  
Sorties Sports  
Carnaval  
Jardinage...**

## Un été à l'école du Bois Maillard sur le thème des aventuriers



Chaque semaine, nous avons vécu un grand jeu où petits et grands ont été réunis.

La récolte des boyards, les défis en équipe, les tournois de jeux de société, les colliers d'immunité, nous avons traversé les mondes d'aventuriers, de Fort Boyard à Koh Lanta.

Tout le monde s'est investi dans la mise en place de tous ces grands jeux pour finir chaque semaine avec un réel moment de jeux et de partage.



## Les tout-petits au centre de loisirs

Cette année, nous avons accueilli chaque jour entre 6 et 8 tout-petits qui faisaient leur rentrée le 4 septembre dans leur école.

Quelques heures le matin pour leur permettre de découvrir comment se passe la vie en collectivité sans leurs parents. Un petit groupe dynamique et intéressé par les différentes activités qui leur ont été proposées.

# Projet Jardinage sur Le Bourg

Quelques petites photos pour vous montrer  
l'avancée de notre projet jardin sur le Bourg...



**Début Juin :  
notre bassin pour  
les plantes**



**En atelier  
NAP**



**En juillet :  
ça pousse !**



# Concours de dessin

## École de la Garenne élémentaire

### Année scolaire 2016/2017

#### Temps d'animation de la pause méridienne

Le concours de dessin de la Garenne poursuit son aventure :

En effet, un thème différent par semaine était proposé, soit par les enfants, soit par l'équipe d'animation. Les enfants au gré de leur inspiration pouvaient réaliser un dessin. Chaque jeudi, un vote permettait d'élire la plus belle réalisation de la semaine. Un affichage sous le préau présentait les différentes réalisations.

Pour sélectionner la plus belle réalisation de la période, les enfants qui le souhaitaient pouvaient choisir, parmi les dessins gagnants, leur préféré.

Merci à tous les enfants pour leur participation.

*L'équipe d'animation  
de l'école de la Garenne*



Voici les gagnants des différentes périodes :  
Evan, Ethan, Anaïs, Théo et Emy



Notre grande gagnante  
Anaïs Josse

# Cet été au centre de loisirs

**Durant tout le mois de juillet, les enfants du centre de loisirs ont participé à un grand jeu « Koh Lanta ».**

Les enfants ont fabriqué affiches et accessoires sur ce thème. Petits et grands ont participé régulièrement à des jeux et à des épreuves où l'entraide et la coopération étaient nécessaires pour gagner.

Au fil des semaines, ils ont cherché des colliers et accumulé des points pour se voir remettre, à la fin de la journée rallye photo durant laquelle toutes les équipes ont dû mettre leurs énergies en commun, le « trésor ».



# Séjours

**Dans le cadre des actions en direction des enfants, le service a proposé des séjours cet été. Mesnil St Père dans l'Aube pour les 6/8 ans. Mezels dans le Lot pour les 9/11 ans et les 12/16 ans.**

## Mesnil St Père

Nos petits explorateurs ont pu découvrir, observer, analyser la faune et la flore des environs du Lac d'Orient.

En effet, nous avons participé à différents ateliers tels que « l'utilisation des plantes au moyen-âge », « l'eau vagabonde », la découverte du lac et la réalisation de maquette.

Nous sommes allés écouter les bruits de la forêt la nuit en bravant nos peurs. Nous avons découvert le monde de la mare avec ses habitants aussi différents qu'impressionnants.



En soirée, une veillée trappeur nous a été proposée. Chaque enfant a confectionné sa papillote que l'on a disposée dans de belles braises. Nous avons grillé des chamallows autour du feu, le tout agrémenté de petits jeux, défis, histoires...

Le séjour s'est soldé par une dernière animation « espace Faune ». L'objectif était d'aller observer les grands mammifères de la forêt d'Orient.

Petits et grands sont rentrés à la maison des souvenirs plein la tête pour attaquer la rentrée.

*L'équipe d'animation*

## Mezels

**Un séjour sportif et riche en émotion, au programme :**

- Séance de spéléo qui consiste à explorer des cavités souterraines humides dont l'eau ne fait que 12/14°C. Il nous a fallu ramper et se tortiller plusieurs fois pour réussir à s'infiltrer dans des espaces très étroits.

- Nous avons pu découvrir comment apprivoiser et se servir des courants de la Dordogne pour diriger nos canoës sans se renverser. De vrais moments de partage et d'entraide entre jeunes.

- Sorties VTC pour se rendre sur les bases nautiques où les jeunes ont pu faire la course sur les toboggans, profiter de la baignade, des trampolines, jouer aux cartes... Rigolade, bonne ambiance, détente, « soleil assuré...».



- Et enfin pour clôturer ce programme sportif, une sortie escalade.

En parallèle de ces activités sportives, nous avons profité de cette belle région en visitant le magnifique village médiéval de Rocamadour perché sur un plan de falaise. Nous avons également exploré la rivière souterraine du Gouffre de Padirac et découvert le château de Castelnaud.

Petits et grands se sont retrouvés autour de temps d'animation en soirée, tel que notre grand jeu d'énigmes, une soirée histoires qui font peur autour d'un grand feu, un loup-garou GÉANT et la soirée boum pour clôturer ces séjours.

Voici les aventures de nos sportifs avant de reprendre le chemin des cours.

*L'équipe d'animation*



# Connaissez-vous le 4L Trophy ?

## Team Fennec - Édition 2018

**Le 4L Trophy est une course étudiante humanitaire à travers le désert du Maroc qui existe depuis 21 ans.**

Il s'agit d'une aventure humaine unique (course d'orientation, désert, charme de la mythique Renault 4L, plus de 3000 étudiants sur le départ, rencontres inoubliables), mais c'est aussi une exceptionnelle aventure humanitaire.

En effet, l'objectif de l'étape ultime de la course est de déposer dans les écoles des villages isolés du désert marocain, des fournitures scolaires et médicales.

Cette étape est aussi l'occasion d'un véritable échange culturel et

humain avec ces enfants où jeux et partages en tous genres sont prévus tout au long de la journée.

En participant à cette aventure, nous sommes à la recherche de sensations fortes.

Les deux aspects de la course nous permettront de les trouver et de nous faire grandir tant sur l'aspect humain que sur le développement de compétences variées.

Pour être sur la ligne de départ, notre 4L nécessite une préparation spéciale pour pouvoir traverser le désert et c'est pourquoi nous recherchons des financements (sponsoring avec encarts publicitaires sur la 4L, dons). Nous remercions la commune de Marly-la-Ville qui déjà nous sponsorise. Mais notre objectif est de dépasser notre budget prévisionnel

afin de pouvoir donner le supplément à l'association "les Enfants Du Désert", partenaire du raid, et ainsi aider au financement de la construction de nouvelles écoles dans le désert marocain. L'éducation est un droit fondamental et nous pensons que chaque enfant sur terre doit y avoir accès afin d'apprendre, découvrir et s'épanouir.

En nous aidant, vous n'aidez pas uniquement deux étudiants, un Marlyisien et un Franconillois en quête d'aventure, vous aiderez aussi des dizaines d'enfants marocains en quête de connaissances.

Merci,  
Dimitri Moulin et Quentin Poupaert

### Pour nous contacter :

- [www.facebook.com/TeamFennec2018](https://www.facebook.com/TeamFennec2018)
- [teamfennec2018@gmail.com](mailto:teamfennec2018@gmail.com)
- Possibilité de déposer vos dons à l'accueil de la mairie ou sur le site internet : <https://www.leetchi.com//c/association-de-association-team-fennec>





Quelques danseuses et danseurs de la Guirlande Francilienne rescapés du grain essuyé par leur navire corsaire le 17 Septembre 2017.



**La Guirlande Francilienne**



# La Guirlande Francilienne

## au forum des associations

**Comme chaque année depuis bien longtemps maintenant, la Guirlande Francilienne était présente au Forum des associations ce 9 septembre 2017.**

Rendez-vous incontournable mais aussi une occasion de rencontrer de nouvelles personnes. Pour la Guirlande Francilienne, ce forum est l'occasion de nouer des relations, de faire découvrir notre art et de proposer aux jeunes et moins jeunes de nous rejoindre le mardi soir dans la salle de danse du COSEC.

Nous sommes sans aucun doute l'une des associations qui demande la cotisation la plus faible (25€ pour l'année). Est-ce pour cela que cette année pas moins de quatre nouveaux danseurs et danseuses ont fait le pas (de danse) pour venir nous rejoindre ?

En fait il y a toutes les bonnes et mauvaises raisons de nous rejoindre. Cela va du désir de trouver un peu de chaleur humaine, de l'amour inconditionnel de la danse au feu sacré qui pousse certains sur les planches et à s'enivrer d'applaudissements.

Quoi qu'il en soit c'est toujours avec un grand plaisir que nous accueillons les nouveaux arrivants débutants ou danseurs confirmés, ils peuvent être sûrs avec la Guirlande Francilienne de prendre du plaisir tous les mardis soirs de 20h30 à 22h15 sans compter les spectacles que nous donnons ici et ailleurs s'ils souhaitent y participer.

Les nouveaux arrivants quel que soit leur âge (de 8 à 88 ans !) rajeunissent toujours notre groupe soit avec leur âge soit avec une nouvelle fraîcheur et spontanéité.

S'ils souhaitent participer aux spectacles, ils peuvent en général le faire au bout de six mois pour les purs néophytes et avant pour

ceux qui ont déjà dansé. S'ils nous arrivent de contrées où la danse populaire est riche ils peuvent aussi nous faire partager leurs danses et nous les apprendre comme ce fut le cas lorsque l'une de nos danseuses tamoule nous apprit une danse indienne dans la plus pure tradition de la danse folklorique qui est rencontre des peuples.

La Guirlande s'enorgueillit ainsi de rassembler les générations. Grands parents et petits enfants, traditionnellement, ont toujours dansé ensemble, nouveaux venus et autochtones se sont toujours appris mutuellement leurs arts qu'il s'agisse de musique de chants ou de danses et notre désir le plus ardent est de perpétuer ce vivre ensemble fédérateur.

Voilà pourquoi nous nous réjouissons chaque année de participer au Forum des Associations et d'inscrire de nouveaux adhérents à La Guirlande Francilienne.



# SOMABE ?

## Mais qui sont-ils ?

## Et que font-ils ?



### Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne. (Victor Hugo)

Les droits d'être soigné, d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée, d'aller à l'école, de s'amuser, quoi de plus simple ici, mais à 4 000 kilomètres de là ?

Aussi, depuis 2011, les bénévoles de l'association SoMaBé (Solidarité Marly Bénin) agissent pour améliorer les conditions de vie des enfants.

Avec le soutien de la municipalité, et par nos actions mûrement élaborées, ici :

- Ventes de crêpes au Forum des Associations, à la fête de la Moisson en septembre,
- Réalisation des paquets cadeaux à Leclerc à Noël
- Organisation des Foulées à Marly-la-Ville, prochaine édition le samedi 24 mars 2018 ,
- Tenue de la buvette au gala K'Danses en juin,
- Appels aux dons...

Nous pouvons précisément aider les enfants, là-bas :

- Construction de classes, de puits et de sanitaires à Calavi,
- Distribution de 300 moustiquaires dans 3 établissements hébergeant des enfants,

- Dans le cadre du partenariat avec Rugby Sans Frontières, création d'un vestiaire et remise d'équipements au collège d'Adjara , et à Cotonou, remise d'équipements Rugby pour tous,
- Fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, de jouets et de médicaments (dont lit médicalisé et tests de dépistage du paludisme) à l'orphelinat de Saketé...

Avec nos relais au Bénin, et en s'y rendant régulièrement, nous nous assurons que toutes nos actions sont bien menées.

L'accueil des enfants y est toujours chaleureux et ce sont alors des moments chargés de joie et d'émotion qui restent gravés dans nos mémoires.

### Si vous aussi vous voulez donner un sens à votre vie ou tout simplement un petit coup de main :

- **Appelez-nous** : au 07 80 04 98 94
- **Écrivez-nous** : association.somabe@yahoo.fr
- **Pour plus d'infos sur nos actions** : SOMABE (Solidarité Marly Bénin)



Et quand les lignes se retrouvent à l'école, ça donne ça !

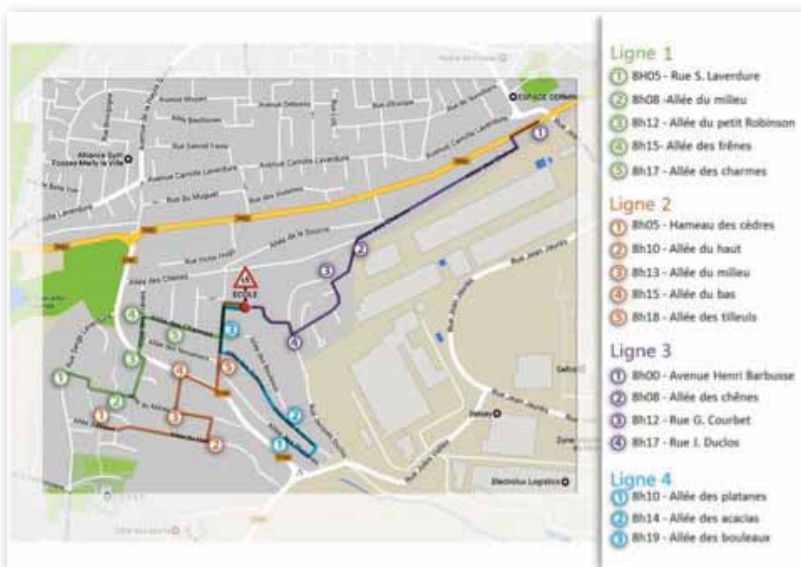
# Au Bois Maillard, le Pédibus fait ses premiers pas...

La problématique environnementale est au cœur du projet pédagogique de l'école élémentaire du Bois Maillard. Suite à des activités menées par les enseignants, les enfants ont soumis l'idée de venir à l'école à pied plutôt qu'en voiture. Le Pédibus était né !

Avec l'aide de quelques parents et le soutien de la mairie et de la Police Municipale, l'AAPEMS s'est lancée dans l'élaboration de ce projet. Des lignes, des arrêts, des horaires ont été mis en place. Prochainement, les panneaux correspondant aux différents arrêts fleuriront les rues du secteur Bois Maillard.

Les lignes 1 et 2 ont démarré officiellement le lundi 18 septembre. Les lignes 3 et 4 sont prêtes, elles ont juste besoin de parents volontaires pour fonctionner... A bon entendeur !  
Finis le stress du matin pour ne pas être en retard et pour trouver une place de parking.

Quant aux enfants, ils sont ravis de se retrouver sur le chemin de l'école... Parents, enfants, accompagnateurs, nous n'avons que des retours positifs.



**AAPEMS :**  
Association Autonome des  
Parents d'Elèves de Marly-la-  
Ville et St Witz.

Le pédibus est un ramassage scolaire organisé à pied et gratuit sur le trajet domicile-école du matin.

Les enfants sont encadrés par 2 parents volontaires qui sont identifiés par un gilet jaune.



## T.A.M

Après une belle journée pirates pour la moisson, les acteurs du T.A.M remontent sur le pont pour votre plus grand plaisir (et le leur...).

Les 6 et 7 avril 2018, nous vous proposons une comédie de mauvaises mœurs "les Bitumeuses", il et elles ont osé la mettre en scène, et vont la jouer pour vous.

Nous remercions les personnes venues nous solliciter au forum, à notre grand regret nous ne pouvons toujours pas accueillir d'enfants ou d'ados, faute d'animateur.

Pour les adultes, des opportunités s'offriront dans notre troupe après la pièce d'avril. Si vous êtes intéressés pour venir nous voir en préparation, une équipe répète les mardis ou mercredis en journée (salle des fêtes) à 14h, une autre les mardis ou mercredis soir (20h30) en salle Lucien Jean ou Henri Marlé, il suffit d'envoyer un mail.

J. Alsters

**Le T.A.M**

**Tel :** 07.68.77.41.19

**Mail :** le.tam.marly@gmail.com



### *La recette de Mamie Didine*

## CURRY D'EPINARDS ET CITROUILLE

#### **Durée :**

Environ 30 minutes

#### **Ingrédients pour 4 personnes :**

- 1 kg de citrouille sans peau
- 1 cuillère à soupe de beurre
- 2 oignons finement émincés
- 2 gousses d'ail hâchées
- 150 gr de blé (Ebly)
- 1 cuillère à soupe de gingembre râpé
- 1 cuillère à soupe de coriandre en poudre (ou en flocons ou fraîche)
- 1 cuillère à soupe de cumin moulu
- 1 cuillère à soupe de graines de moutarde
- 1/2 cuillère à soupe de curcuma moulu
- 375 ml de bouillon de poulet
- 150 gr d'épinards grossièrement hâchés
- 1 cuillère à soupe d'amandes grillées effilées



#### **Réalisation :**

Coupez la citrouille en cubes de 3 cm.  
Dans une grande poêle, faites chauffer le beurre et faites blondir les oignons.  
Ajoutez l'ail, le gingembre, les épices. Laissez cuire quelques instants en remuant.  
Mouillez avec le bouillon de poulet et ajoutez les cubes de citrouille. Couvrez et laissez mijoter environ 15 minutes.  
Ajoutez les feuilles d'épinards et la coriandre et tournez sans arrêt jusqu'à ce qu'elles commencent à flétrir.  
Incorporez en dernier le blé (Ebly) préalablement cuit dans de l'eau bouillante pendant 10 minutes.  
Saupoudrez d'amandes grillées et servez.

La totalité des compte-rendus des conseils municipaux sont consultables en mairie ou sur le site internet de la ville.

# Conseil municipal du 19 juin 2017

## Procès verbal des affaires soumises au conseil municipal

### Présent(s) :

André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Patrice PETRAULT, Sylvie JALIBERT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Robert WALLEY, Fabienne OBADIA, Jean-Marcel GUERRERO, Sylvaine DUCCELLIER, Philippe LOUET, Corinne MARCHAND MISIAK, Philippe CHABERTY, Véronique BOS, Patrick RISPAL, Claire BREDILLET

### Avaient donné procuration :

Martial DURONSOY à Jean-Marcel GUERRERO, Ruth MILLEVILLE à Véronique BOS, Eliane GUINVARCH à André SPECQ, Elisabeth ABDELBAĞHI à Patrick RISPAL, Pierre SZLOSEK à Fabienne OBADIA, Muriel AUGÉLET à Sylvie JALIBERT, Alain DUFLOS à Daniel MELLA, Jean-Marie SANI à Fabienne GELY, François DUPIECH à Pierre-Yves HURTEL, Victor MERINERO à Patrice PETRAULT, Virginie FOUILLEN à Corinne MARCHAND MISIAK

### Secrétaire de séance élu : Madame Sylvie JALIBERT

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Le compte-rendu de la séance du 3 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

**Suivant les présences des deux conseils de la ville, sur le dossier de l'EHPAD Jacques Achard, Maître AGOSTINI et Monsieur QUIOT Michel et sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée Municipale approuve de passer en premier lieu, le point n° 8 à l'ordre du jour, au vote du conseil municipal.**

**Après exposé motivé de Monsieur le Maire, il est proposé une suspension de séance afin que les élus présents puissent poser leurs questions avant le passage au vote aux deux conseils présents.**

### Suite reprise de séance :

#### AFFAIRES SOCIALES

##### N°25/2017

**CONVENTION ENCADRANT LA CESSIION DE L'AUTORISATION ET LE TRANSFERT D'ACTIVITÉ DE L'EHPAD JACQUES ACHARD DE MARLY LA VILLE AU BÉNÉFICE DE LA MGEN**

### EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Héritier de l'hospice pour indigents créé au XVIIème siècle, l'hospice de MARLY-LA-VILLE, créé dans sa forme moderne le 4 avril 1904, a été transformé en application des dispositions de la loi n°75-536 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales et de l'article 52 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, en maison de retraite de 80 lits avec section de cure médicale, par arrêté préfectoral du 3 avril 1984. L'établissement a acquis le statut d'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes après régularisation d'une convention tripartite signée le 24 décembre 2002 avec le Département du Val d'Oise le Préfet du Val d'Oise – en application de l'article L.313-2 du CASF.

Il est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité ainsi que l'APA et l'ALS.

L'établissement, figurant au SIRET sous le numéro 26950269600017, bénéficie d'une autorisation enregistrée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). En application de l'article L.313-1 du CASF, l'autorisation est accordée pour une durée de 15 ans a expiré le 2 janvier 2017 à minuit. En effet, si l'autorisation est en principe renouvelée par tacite reconduction, il y est dérogé lorsque l'autorité compétente, au moins un an avant la date du renouvellement et au vu de l'évaluation externe, enjoint à l'établissement de présenter dans un délai de six mois une demande de renouvellement (art. L.313-5 CASF). En l'espèce, l'établissement a été destinataire d'une telle injonction le 28 décembre 2015.

L'EHPAD est géré depuis 1982 par l'établissement public local dénommé MAISON DE RETRAITE JACQUES ACHARD.

La Commune de MARLY-LA-VILLE est la collectivité de rattachement.

La gouvernance est assurée, conformément aux dispositions du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles), par un conseil d'administration, présidé par Monsieur le Maire de la Commune de MARLY-LA-VILLE, Monsieur André SPECQ, et un directeur relevant des corps de direction de la fonction publique hospitalière.

**Renouvellement de l'autorisation d'exploiter et cession de l'autorisation dans le cadre du transfert de l'activité de l'EHPAD**

**Au vu** de la délibération du Conseil municipal de MARLY-LA-VILLE du 19 décembre 2016, le Conseil d'administration de

l'Ehpad Jacques ACHARD a, le 20 décembre 2016, délibéré et sollicité des AUTORITES DE CONTRÔLE le renouvellement de l'autorisation de fonctionnement, dans la perspective qu'elle soit cédée – au sens de l'article L.313-1 CASF - à la MGEN dans un délai déterminé.

**Par arrêté n°2016-491 du 22 décembre 2016**, les AUTORITES COMPETENTES ont prononcé le renouvellement de l'autorisation pour la durée légale, à la condition qu'une demande de cession de cette autorisation soit présentée aux AUTORITES COMPETENTES avant le 30 avril 2017, et que cette cession soit arrêtée avant le 30 juin 2017.

**Les motifs** de cette condition particulière sont les suivants : Il a été enjoint par les AUTORITES DE CONTRÔLE de déposer une demande de renouvellement de l'autorisation accompagné d'un rapport d'évaluation externe ; les conclusions de ce rapport « ne sont pas satisfaisantes notamment sur le plan des ressources humaines, ainsi que de la vétusté et de la configuration des locaux. Il fait état en particulier d'un dysfonctionnement de la politique managériale de l'EHPAD, de la non réalisation de l'évaluation externe jusqu'à l'intervention d'un directeur par intérim ; d'un climat social dégradé avec un taux d'absentéisme élevé et d'un manque de suivi dans la gestion des carrières des agents ; de conditions de prise en charge dégradées notamment au regard de la vétusté des locaux ». En outre, « l'établissement présente des dysfonctionnements financiers sur plusieurs exercices et un cumul de dettes et de déficits majeurs récurrents ». Toutefois, le non renouvellement de l'autorisation compromettrait la continuité de la prise en charge des usagers.

**Suivant la délégation du Conseil Municipal donné à Monsieur le Maire lors de la séance du 11 avril 2014 au titre de l'article L2122-22 Alinéa 16, Monsieur le Maire se réserve la faculté d'introduire toute action civile, administrative ou pénale contre toute personne ou organisme dont la faute pourrait avoir contribué à la dégradation de la situation de l'EHPAD Jacques Achard.**

#### **Le repreneur**

Créée en 1946, MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports. Fruit de la fusion de plus de 130 sociétés de secours mutuels d'instituteurs, MGEN est porteuse, depuis sa création, des valeurs de solidarité, d'indépendance et d'innovation sanitaire et sociale au service de tous.

Référencée depuis 2008 en tant qu'organisme complémentaire santé et prévoyance des personnels de ces ministères, MGEN propose également une complémentaire ouverte à tous les publics, ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations.

Avec 3,8 millions de personnes protégées, elle est un des acteurs majeurs de la protection sociale. En 2015, elle réalise un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros et compte 18 600 militants et 9 500 salariés.

L'ambition de MGEN est de devenir la mutuelle de référence d'une protection sociale étendue, ayant pour objectifs de :

- construire une relation fondée sur les affinités mutuelles, la confiance et le partage des valeurs (la solidarité constituant la valeur fondatrice et fondamentale : solidarité entre les générations, solidarité entre malades et bien portants, solidarité entre niveaux de revenus),
- prendre soin de chacun en donnant accès à des services étendus tout au long de la vie.

Pour cela, le Groupe est doté d'une offre de soins diversifiée gérée par MGEN action sanitaire et sociale (MGEN ASS) et MGEN Centres de santé (MGEN CS), au travers de ses 33 établissements sanitaires et médico-sociaux et centres médicaux et dentaires. Avec près de 3 300 lits et places, les établissements MGEN s'inscrivent dans des dynamiques territoriales de santé, offrent des compétences médicales pluridisciplinaires, une continuité dans les soins et les accompagnements et innovent en proposant des programmes de prévention.

Concernant les établissements médico-sociaux et notamment les EHPAD, MGEN action sanitaire et sociale gère aujourd'hui 8 EHPAD, 5 établissements autonomes en tarif partiel sans pharmacie à usage intérieur (PUI) et 3 adossés à des établissements de santé en tarif global avec PUI. Ces établissements constituent 751 places d'hébergement permanent, temporaire et d'accueil de jour pour un chiffre d'affaires d'environ 35 millions d'euros.

#### **Les motifs du transfert**

Les difficultés financières récurrentes de l'établissement ont conduit à la mise en place d'une série d'audits et de contrôles, parmi lesquels :

- audits par le cabinet Equation (2008) à l'initiative du Département du Val d'Oise puis par le cabinet Sémaphores (juin 2014) à l'initiative du Département du Val d'Oise après demande du Président du CA de l'Ehpad ;
- audit par les Cabinets CBM et AFIS (septembre 2015), à l'initiative de la Commune de MARLY-LA-VILLE ;
- audit par le cabinet SOFIDEEC (octobre 2016), à l'initiative de la Commune de MARLY-LA-VILLE ;
- l'évaluation externe réalisée en application de l'article L.312-8 du CASF à l'initiative de l'EHPAD Jacques ACHARD et restituée le 28 juin 2016 ;
- mission de vérification des comptes et de contrôle de gestion par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France (octobre-novembre 2016 – rapports provisoires et définitifs non encore rendus).

Par correspondance du 11 avril 2008, le Département du Val d'Oise a recommandé à l'EHPAD la mise en œuvre de mesures de manière à remédier aux dysfonctionnements constatés.

Une convention de direction commune avec l'EHPAD du Val d'Ysieux à LUZARCHES a été régularisée le 28 juin 2010, jusqu'à sa dénonciation unilatérale par ce-dernier en février 2016.

En raison des difficultés rencontrées, et par courrier du 14 avril 2015, le directeur général de l'ARS et le Président du Conseil départemental ont proposé à la Commune de MARLY-LA-VILLE la suppression de l'établissement public en application de l'article R.315-4 du CASF et la désignation d'un administrateur provisoire.

La Commune de MARLY-LA-VILLE a réuni les acteurs du dossier et obtenu :

- la création d'un comité de pilotage Commune/EHPAD/ARS/ Département en juin 2015 ;
- la définition d'un plan de redressement ;

- la nomination d'un nouveau directeur ;
- la mise en œuvre d'une convention de gestion avec le Centre Hospitalier de Gonesse, régularisée au printemps 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement et mise en œuvre jusqu'à ce jour.

Aucun administrateur provisoire n'a été désigné ni la moindre mesure de fermeture provisoire ou définitive prise en application de l'article L.313-16 du CASF.

Néanmoins, compte-tenu de la caducité programmée de l'autorisation dont bénéficie l'Ehpad à compter du 3 janvier 2017, il a été recherché un candidat à la reprise de l'exploitation de l'établissement.

C'est dans ce contexte et au vu des informations rappelées ci-avant que les parties se sont rapprochées et que la MGEN a proposé la poursuite de l'exploitation de l'EHPAD, au terme d'un transfert de l'activité et de cession de l'autorisation à son bénéficiaire dans les conditions déterminées par la présente convention et qui conditionnent la pérennité de son renouvellement – selon les termes de l'arrêté du 22 décembre 2016 qui renouvelle sous condition de sa cession l'autorisation de gestion de l'Ehpad.

#### Au vu :

- des échanges entre LE REPRENEUR, la Commune de MARLY-LA-VILLE, l'ARS d'Ile-de-France et le Département du Val d'Oise,
- de la décision des AUTORITES COMPETENTES de renouvellement de l'autorisation sous la stricte condition de son transfert au bénéfice de la MGEN,

Compte-tenu des consultations obligatoires qui devront le cas échéant intervenir (CTE, etc.),

Le principe et les modalités de ce transfert, dans les conditions déterminées par le projet de convention de cession ayant été approuvé par les :

- délibération du Conseil d'administration de la MGEN en date du 14 décembre 2016 ;
- délibération du Conseil municipal de MARLY-LA-VILLE en date du 19 décembre 2016 ;
- délibération du Conseil d'administration de l'Ehpad J. Achard en date du 20 décembre 2016.

La présente convention définitive ayant été approuvée par délibération de la MGEN en date du 29 mai 2017.

La convention s'accompagne d'une convention de gestion conclue entre le GESTIONNAIRE et le REPRENEUR pour encadrer les relations entre les parties durant la phase transitoire courant jusqu'au **1<sup>er</sup> octobre 2017**.

Le transfert de l'activité de l'EHPAD Jacques ACHARD au bénéfice d'une autre personne morale impliquant la cession de son autorisation de fonctionnement s'accompagnera de la suppression de l'établissement public communal, laquelle interviendra à l'issue des opérations de liquidation effectuées par le comptable à l'arrêté des comptes au **30 SEPTEMBRE 2017**.

**En application des dispositions des articles L.315-2, L.313-19 et R.315-4 CASF, le conseil municipal de la Commune de MARLY-LA-VILLE prononcera, après avis du directeur général de l'ARS et du Président du Conseil départemental, la suppression de l'établissement public communal, sous réserve de la régularisation et de la mise en œuvre comme précisées dans la convention.**

Sa personnalité morale subsistera exclusivement pour les besoins et la durée des opérations de liquidation.

La délibération de suppression de l'établissement statuera sur le transfert dans le patrimoine de la Commune de MARLY-LA-VILLE des biens, droits et obligations qui n'auraient pas déjà été transférés dans le patrimoine du REPRENEUR en application des présentes. Elle sera notifiée aux autorités de contrôle dès sa transmission à l'autorité en charge du contrôle de légalité. Par arrêté conjoint du Président du Conseil départemental du Val d'Oise et du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France du 22 décembre 2016 n°2016-491, l'autorisation de gestion de l'établissement a été renouvelée au profit de son actuel GESTIONNAIRE.

Le GESTIONNAIRE présentera aux AUTORITES DE CONTRÔLE une demande de cession de l'autorisation en cause au bénéfice du REPRENEUR, accompagnée de la convention régularisée entre les parties.

**L'obtention le 30 juin 2017 au plus tard d'un arrêté approuvant la cession de l'autorisation et par conséquent le transfert de l'activité au 1<sup>er</sup> octobre 2017, est une condition essentielle des présentes sans laquelle elles n'auraient pas été souscrites.**

A défaut d'obtention d'un tel arrêté approuvant la cession ou si l'autorisation devait être retirée ou caduque au 30 juin 2017, ou enfin pour tout autre motif qui interdirait la réalisation de l'opération, les parties considéreront qu'elles seront déliées de toute obligation les unes envers les autres.

Dans cette hypothèse, les sommes versées par la MGEN au titre de l'article 5 des présentes lui seront remboursées sans délais.

**Au 1<sup>er</sup> octobre 2017**, l'activité de l'EHPAD Jacques ACHARD, l'ensemble de ses droits, biens et obligations seront transférés au REPRENEUR à l'exception :

- des immeubles désignés à l'article 6,
- et du personnel mentionné à l'article 7,

En contrepartie de ce transfert, LE REPRENEUR s'engage à affecter l'ensemble transféré à la réalisation de son objet social tel qu'indiqué dans ses statuts au jour des présentes.

Les comptes de l'EHPAD seront arrêtés au 31 décembre 2016 s'agissant de l'exercice 2016, et à la date du 30 septembre 2017 s'agissant de l'exercice 2017. Compte-tenu des délais pour ce faire, le GESTIONNAIRE s'engage vis-à-vis du REPRENEUR à la plus totale transparence sur les comptes et conditions d'exploitation de l'année 2016 et des trois premiers trimestres 2017. La MGEN préparera un compte administratif de clôture faisant apparaître le résultat d'exploitation avec une proposition d'affectation du résultat, accompagné d'un état des dépenses engagées au 30 septembre 2017 et non payées, et des recettes restant à percevoir à la date du 30 septembre 2017, qui sera transmis aux AUTORITES DE CONTRÔLE pour approbation ainsi qu'au Conseil d'administration de l'EHPAD Jacques ACHARD aux mêmes fins – lequel subsistera pour les besoins de la liquidation. Le comptable prendra acte de la dévolution de l'actif et du passif de l'EHPAD.

Le patrimoine transféré en pleine propriété est composé de l'ensemble des biens matériels et immatériels, meubles et à l'exception des immeubles désignés à l'article 6 de la convention. Un état des lieux contradictoire des biens sera réalisé avant la

cession à la demande de la MGEN.

La MGEN prendra les biens transférés dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la cession, sans pouvoir exercer aucun recours contre le GESTIONNAIRE ou la COMMUNE pour quelque cause que ce soit, et notamment pour usure, mauvais état des installations, du mobilier et matériel ou outillages transférés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, qu'elle qu'en soit l'importance.

Les tableaux d'amortissement seront transférés à l'identique dans le budget du REPRENEUR (charges en reconduction au sens de l'article R.314-16 CASF).

#### **Éléments financiers**

La cession de l'autorisation et le transfert de l'activité sont consentis à un prix fixé à l'euro symbolique, compte-tenu de la situation de l'établissement.

Les différentes parties et autorités ont accepté de concourir à l'apurement de la dette du GESTIONNAIRE sans que ce concours ne constitue un supplément de prix dans les conditions exposées ci-dessous ;

#### **a) L'ARS Ile-de-France s'engage au bénéfice du GESTIONNAIRE :**

- à verser une contribution exceptionnelle à l'établissement d'un montant de

500 000 euros au titre de l'apurement du passif généré par l'activité transférée ;

- à reprendre les déficits constatés des années 2015 et 2016, s'agissant des dépenses de soin du groupe 2 – soit 80 000 euros pour l'année 2016 ;

L'ARS notifiera sa décision au GESTIONNAIRE en vue de son inscription budgétaire et sa traduction dans les comptes de l'EHPAD avant le 30 juin 2017.

La contribution susmentionnée de 500 000 euros sera versée au bénéfice du REPRENEUR entre octobre et décembre 2017. En contrepartie, ce dernier reprendra dans ses comptes les dettes sociales de l'EHPAD à hauteur de 500 000 euros et règlera directement les créanciers concernés (URSSAF et CNRACL). Il en informera Monsieur le Maire de MARLY-LA-VILLE sans délai. Le GESTIONNAIRE demandera aux créanciers avant le 30 septembre 2017 la remise des pénalités correspondantes.

**b) L'ARS d'Ile-de-France s'engage au bénéfice du REPRENEUR** à lui attribuer les financements pour travaux de remise à niveau du bâtiment pour un montant d'environ 1,3 million d'euros.

**c) Le Département** du Val d'Oise renonce irrévocablement au recouvrement des créances qu'il détient sur le GESTIONNAIRE au titre de l'activité de l'EHPAD pour un montant de 296 911.22 euros à titre de remise gracieuse.

Les décisions du Département – courrier d'information puis délibération – seront notifiées avant le 30 juin 2017 à l'EHPAD en vue de leur inscription budgétaire et comptable.

**d) La MGEN** s'engage à apporter la somme de 749 999 euros au titre de l'apurement du passif généré par l'activité de l'EHPAD. La MGEN informera le GESTIONNAIRE de l'engagement de cette décision en vue de son inscription budgétaire et sa traduction comptable avant le 30 juin 2017.

La contribution de la MGEN de 749 999 euros sera versée entre les mains du REPRENEUR. En contrepartie, ce dernier reprendra dans ses comptes les dettes sociales de l'EHPAD à

hauteur de 749 999 euros et les règlera directement aux créanciers (URSSAF et CRNACL). Il en informera Monsieur le Maire de MARLY-LA-VILLE sans délai.

Ces sommes seront versées par la MGEN au plus tard dans les trois mois de la cession de l'autorisation sous réserve de la réalisation des conditions énoncées.

**e)** Dans l'hypothèse où les sommes versées au titre des concours financiers précités dépasseraient le passif définitif, le reliquat viendra en diminution de la participation de la Commune à la couverture des dettes sociales de l'EHPAD.

**f)** Le versement par le REPRENEUR et les AUTORITES COMPETENTES des concours auxquels ils se sont engagés est pour le GESTIONNAIRE une condition essentielle des présentes sans laquelle elles n'auraient pas été souscrites.

#### **Emprunt :**

L'emprunt contracté par l'EHPAD est transféré au REPRENEUR qui devra se charger du transfert de la garantie.

Dettes et créances des collectivités d'assistance

Les contributions d'hébergés admis à l'aide sociale qui n'ont pas été reversées par l'EHPAD aux départements d'assistance faute de trésorerie demeurent dans les comptes de tiers de l'établissement. Parallèlement, des départements d'assistance sont redevables auprès de l'EHPAD de titres de frais de séjour relatifs aux hébergés admis à l'aide sociale. Dans le cadre de la liquidation de l'EHPAD, les soldes des comptes de tiers correspondants seront repris par la commune de MARLY-LA-VILLE dans ses comptes aux fins d'apurement.

#### **Éléments de patrimoine restant à la charge de la Commune de MARLY-LA-VILLE**

Subsistent notamment à la charge de la Commune, en sa qualité de collectivité de rattachement de l'établissement public GESTIONNAIRE, deux éléments de passif et d'actif composant le patrimoine de l'établissement – lesquels sont repris dans les comptes de la Commune.

#### **Dette résiduelle**

La dette résiduelle du GESTIONNAIRE est constituée du montant du passif arrêté au 30 septembre 2017, diminué des concours financiers mentionnés et des déficits éventuels de l'exercice 2017, lesquels demeurent à la charge du seul REPRENEUR sous réserve qu'ils ne résultent pas de faits ou d'actes ou d'engagements antérieurs au 31 décembre 2016.

Les déficits éventuels ayant un fait générateur antérieur au 31 décembre 2016 demeureront à la charge du GESTIONNAIRE. La Commune de MARLY-LA-VILLE conservera à sa charge la dette résiduelle du GESTIONNAIRE, telle qu'elle sera arrêtée au jour de la dissolution de l'établissement public GESTIONNAIRE.

**Ce passif fera l'objet d'une reprise dans les comptes de la Commune au titre de l'exercice 2017 – pour un montant évalué à ce jour à la somme de 800 000 euros.**

#### **Éléments du patrimoine immobilier**

Le GESTIONNAIRE est propriétaire :

- d'un immeuble bâti affecté à son activité, sur un terrain cadastré section AB n°676 ;

- de terrains figurant dans l'état joint en annexe à la convention.

Le Conseil municipal de MARLY-LA-VILLE qui approuvera la suppression de l'établissement public communal autorisera :



- Compte-tenu de la situation de l'Ehpad J. Achard et du statut de collectivité de rattachement de la Commune, le transfert de la propriété de l'immeuble bâti cadastré section AB n°676, dépendance du domaine public de l'établissement dans le patrimoine de la Commune de MARLY-LA-VILLE, sans désaffectation ni déclassement ;

La valeur de l'immeuble est arrêtée par la Direction immobilière de l'Etat à la somme de 3 600 000 euros.

- le transfert dans les mêmes conditions des autres terrains de l'EHPAD Jacques Achard, dépendances du domaine privé de l'établissement, au bénéfice de la Commune de MARLY-LA-VILLE, dans la mesure où ils n'auront pas été cédés avant la cession.

La mutation des biens immobiliers fera l'objet d'une régularisation en la forme authentique à l'initiative de la partie la plus diligente.

### Opérations sur le patrimoine immobilier

Dès la notification et la publication de l'arrêté autorisant la cession de l'autorisation, sera établie par le GESTIONNAIRE ou la Commune de MARLY-LA-VILLE **une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels sur l'immeuble** cadastré section AB n°67, au bénéfice du REPRENEUR.

Lors de la suppression de l'établissement public ou du transfert de l'immeuble cadastré section AB n°676 dans le patrimoine communal, la Commune de MARLY-LA-VILLE se substituera au GESTIONNAIRE en qualité de propriétaire dans l'ensemble de ses droits et engagements vis-à-vis du preneur.

La convention sera souscrite aux conditions suivantes :

- durée : pour toute la durée de cette autorisation, y compris ses renouvellements éventuels, la suppression, le transfert, la cession ou le non-renouvellement de ladite autorisation emporteront de plein droit la résolution du bail, sans indemnité au bénéfice du titulaire de l'autorisation ;

- obligations : le preneur assurera l'entretien et la maintenance y compris le gros entretien et renouvellement des bâtiments. Les programmes pluriannuels d'investissement et les plans de financement y afférents seront à sa charge ;

- redevance : compte-tenu des obligations à la charge du REPRENEUR, du caractère non lucratif de son activité et conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il ne sera dû au GESTIONNAIRE ou à la Commune de MARLY-LA-VILLE aucune redevance.

### Transfert du personnel

Un état du personnel statutaire du GESTIONNAIRE est réalisé. Le personnel statutaire se verra proposer un changement d'établissement, vers le Centre hospitalier de Saint-Denis puis pourra être détaché auprès du REPRENEUR conformément aux dispositions relatives au détachement des agents relevant de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986.

Le REPRENEUR reprendra le personnel statutaire détaché à cette date ;

Le détachement effectif à compter du 30 septembre 2017 est une condition essentielle de l'opération.

Un état du personnel non-titulaire du GESTIONNAIRE sera établi. Le statut de droit privé du REPRENEUR ne l'exonère pas de la poursuite des contrats de travail en cours au jour de la

cession en application et dans les limites des dispositions des articles L.1224-1 et suivants du code du travail.

Les contrats de travail en cours relèveront des dispositions relatives au code du travail, complétées de celles de la convention collective nationale relative aux établissements privés à but non lucratif de 1951 (dite convention FEHAP) et des accords spécifiques d'entreprise intervenus jusqu'à présent.

Toutes indemnités, charges et rémunérations liées aux contrats à durée déterminée venant à terme le 30 septembre 2017 demeureront à la charge du GESTIONNAIRE.

Tous contentieux ou pré-contentieux relatifs au personnel nés avant le 30 septembre 2017 demeurent à la charge du GESTIONNAIRE.

### Conditions et délais de réalisation

L'opération de cession et de transfert de l'activité décrite sur la convention ne sera effective au 1<sup>er</sup> octobre 2017 que dans la mesure :

**a)** de l'obtention d'un arrêté autorisant la cession de l'autorisation renouvelée au bénéfice du REPRENEUR au plus tard le 30 juin 2017 ;

**b)** de la régularisation d'une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels au bénéfice du REPRENEUR dans les conditions prévues.

**c)** de la notification au GESTIONNAIRE des concours financiers prévus en vue de leur inscription budgétaire avant le 30 juin 2017,

**d)** du transfert sur la tête du REPRENEUR des garanties d'emprunt accordées par le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Commune de MARLY-LA-VILLE relatives à l'emprunt souscrit par l'EHPAD en 2002 auprès de la CDC (Caisses des Dépôts et Consignations) pour un montant total de 1 000 000 €. Chaque collectivité s'est portée garante à hauteur de 50 % du prêt souscrit ; le capital restant dû de cet emprunt en date du 31 décembre 2016 s'établit à 545 312,88 € (soit 272 656,44 € pour chaque co-garant).

### Le versement du concours financier de 749 999 euros par le REPRENEUR est subordonné aux deux conditions ci-après :

**a)** la réitération par l'ARS Ile-de-France de son accord ou de son engagement à verser au REPRENEUR une subvention d'un montant d'environ 1 300 000 euros en vue de permettre la mise aux normes du bâti, des installations et équipements supports de l'activité transférée,

**b)** la mutation et le détachement du personnel statutaire dans les conditions et délais.

Dès la fin des opérations de liquidation prévues aux présentes, la Commune de MARLY-LA-VILLE provoquera la dissolution de l'établissement public GESTIONNAIRE.

• **Le REPRENEUR s'engage à inviter Monsieur le Maire de MARLY-LA-VILLE à siéger au Conseil de Vie Sociale (CVS) du futur établissement.**

• **Le REPRENEUR s'engage à conserver la dénomination – au moins partielle – de l'EHPAD Jacques ACHARD, et la dénomination de la salle de réunion Lucien JEAN.**

**La mise en œuvre de l'opération de cession et de transfert de l'activité est arrêtée selon le calendrier prévisionnel**

**suivant :**

- Avant le 30 juin 2017 : arrêté de cession de l'autorisation à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017 ;
- Au 30 septembre 2017 : arrêté des comptes ;
- Avant le 31 octobre 2017 : tenue du Conseil d'administration de validation des comptes et de liquidation de l'EHPAD ;
- Avant le 30 novembre 2017, délibération de suppression de l'établissement public communal.

Le GESTIONNAIRE s'engage à la plus totale transparence sur les comptes, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement et transmettra sur simple demande du REPRENEUR toute pièce qu'il jugera utile.

Les PARTIES font leur affaire personnelle de tous les droits et taxes susceptibles d'être dus, s'agissant tant de leur déclaration, liquidation que de leur acquittement, de la manière suivante :

- pour la Commune de MARLY-LA-VILLE, au titre des mutations immobilières à son bénéfice ;
- pour le REPRENEUR, au titre du transfert de l'activité, des meubles et de la cession de l'autorisation et des sommes qu'il verse au titre de l'apurement du passif de l'EHPAD Jacques ACHARD.

**Le conseil municipal,****Après délibération,****Sur proposition de Monsieur le Maire,****A la majorité,****POUR : 28****CONTRE : 0****ABSTENTION : 1**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui a pour objet d'encadrer sur le plan juridique, financier, comptable et organisationnel le transfert de l'activité de l'EHPAD Jacques ACHARD, y compris la cession de l'autorisation dont il dispose en application de l'article L.313-1 du CASF, au bénéfice de la MGEN Action Sanitaire et Sociale, dans les conditions et le calendrier déterminés par la convention – la MGEN Action Sanitaire et Sociale assurant la gestion d'établissements poursuivant des buts similaires au sens du code de l'action sociale et des familles.

21h45 – départ de Monsieur PETRAULT Patrice  
avec la procuration de Monsieur MERINERO Victor

**Nombre de conseillers :****En exercice : 29****Présents : 17****Votants : 27****quorum atteint maintenu****FINANCE****N°26/2017****EXERCICE BUDGÉTAIRE 2017 - PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES****EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L1617-5, L5126-5 et R.1617-24,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** les états des pièces irrécouvrables transmises par Monsieur le Comptable du Trésor Public de la Trésorerie de Luzarches, datés du 08/02/2017

**VU** le budget en cours,

**VU** le Jugement de Procédure de Rétablissement Personnel du Tribunal de Grande Instance de CHATEAUROUX, en date du 13/01/2017

**VU** le Jugement de Procédure de Rétablissement Personnel du Tribunal de Grande Instance de BEAUVAIS, en date du 25/01/2017

Le comptable public de la Trésorerie de Luzarches a fait parvenir à la commune de MARLY LA VILLE l'état de recettes qu'il n'a pu recouvrer et dont il demande l'admission en non-valeur pour un montant total de :

- 1<sup>er</sup> état : 2477.23 euros – 105,50 euros de frais de poursuites soit 2 371.73 euros
- 2<sup>ème</sup> état : 206,36 euros
- 3<sup>ème</sup> état : 2813.33 euros – 163.44 euros de frais de poursuites soit : 2 649.89 euros

L'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées (personnes disparues, liquidation judiciaire, surendettement...). Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

Le montant total de 5 227.98 euros d'admissions en non-valeur, présenté par le comptable public, se compose de titres émis en règlements d'activités de musique, danse, séjours été – hiver service enfance-jeunesse, restauration scolaire, études surveillées, garderies, centre de loisirs,

Ces titres concernent les exercices budgétaires de 2006 à 2016

**Le conseil municipal,****Après délibération,****Sur proposition de Monsieur le Maire,****A l'unanimité,**

**APPROUVE** ces mouvements comptables règlementaires – article 6542

**N°27/2017****AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE À AMORTIR LES BIENS DE FAIBLE VALEUR****EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

Monsieur le Maire rappelle que toute acquisition dont le prix unitaire est inférieur à 500 euros doit normalement être mandatée en section de fonctionnement.

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire :

- **A AMORTIR** les biens dont le montant est inférieur à 500.00 euros TTC, inscrits en section d'investissement,
- **DE SORTIR** de l'inventaire, tous les biens amortis inscrits depuis 1995 (matériels obsolètes, détruits après réforme et mis au rebut).

## PERSONNEL

**N°28/2017**

### TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE À JOUR

**EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

#### Filière Technique :

Faisant suite à l'inscription sur les tableaux annuels d'avancement de grade de deux agents, il y a lieu de procéder avec effet :

- au 1<sup>er</sup> juillet 2017 - ouverture d'un poste de Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à Temps Complet.
- au 1<sup>er</sup> Octobre 2017 - ouverture d'un poste d'Agent de Maîtrise principal à Temps Complet.

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** les ouvertures de postes aux échéances comme précisées ci-dessus.

## CULTURE

**N°29/2017**

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE - DEMANDE DE SUBVENTION - AIDE AUX PROJETS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ

**EXPOSE : Madame Michèle LELEZ-HUVE**

La commune de Marly-la-Ville développe depuis de nombreuses années des actions d'éducation autour de l'art chorégraphique à travers son école municipale. Cet équipement d'enseignement artistique répond à des objectifs de service public :

- Favoriser, dans les meilleures conditions pédagogiques, l'enseignement d'une pratique artistique vivante, allant de la transmission de savoir-faire théoriques et techniques, au développement du potentiel créatif de chacun,
- Permettre l'acquisition d'une culture artistique, le développement de l'esprit critique et la curiosité de participer activement à la vie de la commune, en apportant une culture artistique accessible à tous.

- Donner aux futurs musiciens la formation la plus complète possible, les guider vers une autonomie, nourrir leur curiosité, leur sens critique, et favoriser le développement de leur créativité.

- Développer les pratiques collectives afin de favoriser le vivre-ensemble, l'écoute de l'autre, la co-création.

Pour la saison culturelle 2017-2018, il est proposé aux membres du conseil municipal de demander 2000€ pour l'école de danse pour le projet «Rencontres chorégraphiques» qui se dérouleront les 9, 10 et 11 mars 2018.

Ce projet s'articule autour de deux axes : un axe pédagogique avec un stage de 2 jours et un axe artistique autour de la diffusion avec un spectacle.

Les objectifs de ces rencontres chorégraphiques sont les suivants :

- Permettre aux élèves de Marly-la-Ville de travailler avec des pédagogues de grande renommée, d'approfondir leurs connaissances, de progresser, de rencontrer des élèves venus d'autres horizons,
  - Permettre aux professeurs de l'équipe d'observer des pédagogies différentes,
  - Favoriser les rencontres entre professionnels et amateurs,
  - Proposer des spectacles de qualité en relation avec les apprentissages de l'école,
  - Favoriser la création des jeunes compagnies.
- Cette somme sera inscrite à l'article 7473, subvention du Conseil Général du Val d'Oise.

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 2000.00 € pour l'aide aux projets des établissements d'enseignement artistique spécialisé

**AUTORISE** à signer tous les documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.

**N°30/2017**

### PROGRAMMATION CULTURELLE 2017/2018 - ESPACE CULTUREL LUCIEN JEAN - VALIDATION DES TARIFS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

**EXPOSE : Madame Michèle LELEZ-HUVE**

**Proposition de la commission Culture du 11 mai 2017**

2017						
Spectacle	Cession	VHR	Droits	Location	TOTAL	
samedi 7 octobre 2017	Ouverture de saison	1 000,00 €				1 000,00 €
vendredi 17 novembre 2017	A plates Coutures	8 440,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €	10 940,00 €
mercredi 6 décembre 2017	Dans la boîte	3 500,00 €	1 000,00 €	250,00 €		4 750,00 €
13 & 14 décembre 2017	Ysengrin	4 421,00 €	1 500,00 €	500,00 €	500,00 €	6 921,00 €
	Actions culturelles	1 000,00 €				
		18 361,00 €	4 000,00 €	1 250,00 €	1 000,00 €	24 611,00 €
Solde au 31/04/17						
Prog 2nd semestre 2017						
Art. 6042 Achat prestation		22 361,00 €				
Art 6135 - Locations mobilières		1 120,00 €				
Art 637 - Autres impôts et taxes		1 250,00 €				
2018						
Spectacle	Cession	VHR	Droits	Location	TOTAL	
du 24 au 28 janvier 2018	CirqueEvolution / Pagonozoo	5 100,00 €				5 100,00 €
vendredi 9 février 2018	Index	4 800,00 €	1 500,00 €	500,00 €	1 000,00 €	7 800,00 €
mercredi 7 mars 2018	Les Coquettes	9 495,00 €	0,00 €	1 200,00 €	3 840,00 €	14 535,00 €
vendredi 16 mars 2018	Resister c'est exister	4 747,50 €	1 000,00 €	600,00 €	500,00 €	6 847,50 €
21 & 22 mars 2018	Ceci n'est pas un livre	4 800,00 €	1 000,00 €	500,00 €	0,00 €	6 300,00 €
29 & 30 mars 2018	Bobines	4 009,00 €	550,00 €	360,00 €	0,00 €	4 919,00 €
3 & 4 mai 2018	Apetitpa	1 800,00 €	200,00 €	200,00 €	0,00 €	2 200,00 €
du 9 au 13 avril 2018	Escales 2018	2 100,00 €				2 100,00 €
	Actions culturelles	2 000,00 €				2 000,00 €
		38 851,50 €	4 250,00 €	3 360,00 €	5 340,00 €	51 801,50 €
Prog 1er semestre 2018						
Art. 6042 Achat prestation		43 101,50 €				
Art 6135 - Locations mobilières		5 340,00 €				
Art 637 - Autres impôts et taxes		3 360,00 €				
<b>TOTAL Saison 2017-2018</b>		<b>57 212,50 €</b>	<b>8 250,00 €</b>	<b>4 610,00 €</b>	<b>6 340,00 €</b>	<b>76 412,50 €</b>

\*Frais de VHR – Véhicule – Hôtel - Restauration

La somme de 24 611,00 euros est inscrite au budget de l'année 2017. Elle est ventilée de la manière suivante :

6042 : Achat de prestation de service :

22 361,00 euros

637 : Autres impôts et taxes :

1 000,00 euros

6135 : Locations mobilières :

1 120,00 euros

La somme de 51 801,50 euros sera inscrite au budget de l'année 2018. Elle sera ventilée de la manière suivante :

6042 : Achat de prestation de service :

43 101,50 euros

637 : Autres impôts et taxes :

5 340,00 euros

6135 : Locations mobilières :

3 360,00 euros

#### Propositions de tarification de droits d'entrée :

- Plein tarif : 9,00 euros

- Tarif réduit : 5,50 euros (demandeurs d'emploi, inscrits au RSA, étudiants, carte SMJ, groupes issus d'une structure associative

ou municipale d'au moins 10 personnes).

- 4,00 euros (adultes accompagnant des enfants sur les spectacles jeunes publics)

- 2,80 euros (moins de 18 ans).

#### Tarifs spécifiques manifestations avec le service municipal de la jeunesse :

- Plein tarif : 5,50 euros

- Tarif réduit : 3,50 euros (jeunes avec carte SMJ, enfants, familles avec carte CARPF).

- Exonérés (invités, professionnels, presse, accompagnateurs des groupes).

Cette nouvelle tarification ne s'appliquera pas aux spectacles « Tête d'Affiche », à savoir Les Coquettes, le 7 mars 2018.

Pour ce spectacle, la commission Culture propose une participation égale ou supérieure à 50 % du prix de cession soit 20,00 euros.

#### Le conseil municipal,

#### Après délibération,

#### Sur proposition de Monsieur le Maire,

#### A l'unanimité,

**APPROUVE** la programmation 2017/2018 et son financement

dans la limite d'un crédit de 76 412.50 euros,

**VALIDE** les tarifs de la dite-saison,

**APPROUVE** le tarif du spectacle « têtes d'affiche »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions relatifs à cette programmation et à effectuer toutes les demandes de subventions.

## INTERCOMMUNALITE

### N°31/2017

#### **CARPF - AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DES SÉJOURS SENIORS - PROLONGATION DE LA CONVENTION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2017**

##### **EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

Dans le cadre de sa politique sociale relative aux personnes âgées de 60 ans et plus et aux personnes handicapées de 55 ans et plus, la CARPF organise depuis plusieurs années, des séjours en partenariat avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances), à destination des publics à revenus modestes. Cette offre de service a pour finalité de contribuer à la prévention des effets du vieillissement, à travers la mise en place de séjours contribuant à entretenir une meilleure qualité de vie.

La Convention de partenariat validée pour une durée de trois ans, par l'assemblée municipale lors du conseil du 9 mars 2015 avec prise d'effet au 20/06/2014, a pour objet de préciser les modalités d'organisation des séjours par la CARPF ainsi que les modalités de collaboration avec les communes membres en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes handicapées de 55 ans et plus.

Cette convention prenant fin le 20/06/2017 et dans l'attente de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale »,

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de ladite convention permettant de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2017.

### N°32/2017

#### **CARPF - AVENANT N° 3 À LA CONVENTION DE VEILLE DE MAÎTRISE FONCIÈRE ENTRE LA COMMUNE, LA CARPF ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU VAL D'OISE**

##### **EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

La Communauté de Communes Roissy Porte de France (CCRPF), devenue Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune de Marly-la-Ville et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, auquel l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France vient aux droits

et obligations, ont signé le 5 septembre 2011 une convention de veille et de maîtrise foncières pour une durée de 6 ans portant sur trois périmètres de veille foncière dits des « fermes sud », des « fermes nord » et du « centre bourg ».

Cette convention a été modifiée par un avenant n°1 en date du 13 février 2014, afin d'y ajouter un nouveau secteur d'intervention dit du « haras », et par un avenant n° 2 en date du 15 octobre 2014 afin d'augmenter le montant de l'engagement financier de la convention.

L'objectif inscrit dans la convention est la maîtrise foncière des secteurs en vue de la réalisation d'environ 690 logements.

Afin de permettre à L'EPF, propriétaire de deux secteurs sur quatre, de poursuivre son action de maîtrise foncière, il est nécessaire de prolonger cette convention dans le cadre du présent avenant.

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à ladite convention suivant les modifications :

Les deux premiers alinéas de l'article 10 intitulé « Date d'effet-Echéance-Résiliation » de la convention de veille et de maîtrise foncières entre la commune de Marly-la-Ville, la communauté de communes Roissy Porte de France, à laquelle la communauté d'agglomération Roissy Pays de France vient aux droits et obligations et l'Etablissement Public Foncier du Val d'Oise, auquel l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France vient aux droits et obligations, signée le 5 septembre 2011 et modifiée par un avenant n°1 en date du 13 février 2014 et par un avenant n°2 en date du 15 octobre 2014, sont remplacés par :

**« La présente convention s'achève le 31 décembre 2018. Les durées de portage pour le compte de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, prévues à l'article 4 «Engagements réciproques de la communauté de communes Roissy Porte de France, de la commune et de l'EPFVO » sont portées à cette échéance.»**

Les autres dispositions de la convention de veille et de maîtrise foncières signée le 21 avril 2011 et modifiée par un avenant n°1 en date du 4 février 2013, demeurent inchangées.

La séance est levée à 22h20.

Pour extrait conforme,

A MARLY LA VILLE,  
le 20 juin 2017  
Le MAIRE, André SPECQ

# Conseil municipal du 30 juin 2017 2017

## Procès verbal des affaires soumises au conseil municipal

### Présent(s) :

André SPECQ, Patrice PETRAULT, Daniel MELLA, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne OBADIA, Jean-Marcel GUERRERO, Sylvaine DUCELLIER, Philippe LOUET, Elisabeth ABDELBAĞHI, Pierre SZLOSEK, Muriel AUGÉLET, Corinne MARCHAND MISIAK, Alain DUFLOS, Philippe CHABERTY, François DUPIECH, Victor MERINERO, Patrick RISPAL, Claire BREDILLET

### Avaient donné procuration :

Martial DURONSOY à Jean-Marcel GUERRERO, Michèle LELEZ-HUVE à Fabienne OBADIA, Sylvie JALIBERT à Sylvaine DUCELLIER, Isabelle DESWARTE à Patrice PETRAULT, Fabienne GELY à Pierre-Yves HURTEL, Robert WALLET à Daniel MELLA, Ruth MILLEVILLE à Philippe LOUET, Eliane GUINVARCH à André SPECQ, Jean-Marie SANI à Philippe CHABERTY, Véronique BOS à Patrick RISPAL, Virginie FOUILLEN à Corinne MARCHAND MISIAK

**Secrétaire de séance élu :** Madame DUCELLIER Sylvaine

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

### URBANISME

N°33/2017

#### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION - PARTIE DE TERRAIN DE L'ANCIEN HARAS DESTINÉE AU PASSAGE PIÉTON POUR L'ÉCOLE DU BOURG DE MARLY LA VILLE

##### EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

L'ancien domaine du Haras se situe en entrée de Ville, au Sud du centre-bourg. Bordé à l'Ouest par un tissu pavillonnaire diffus, il s'ouvre à l'Est et au Sud sur des espaces agricoles et naturels. Le site est constitué d'une unique parcelle cadastrée AA n° 71 d'une superficie de 302 993 m<sup>2</sup>, en nature de terrain clos de murs et d'anciens bâtiments en ruine.

La ferme du Haras a été totalement démolie en 2016. Le site est désormais entièrement nu.

##### Rappel des grands éléments de programmes :

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une étude d'aménagement a été réalisée en 2011 par le cabinet Riquier-Sauvage, aboutissant à une programmation spécifique inscrite dans les orientations d'aménagement n°5 et n°6 au PLU de la Commune.

L'OAP n°5 (environ 8 ha) concerne la partie Nord du domaine classée en zones AU au PLU, sur laquelle est envisagée une opération d'environ 360 logements. La Communauté d'agglomération doit mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'aménagement de la première tranche.

L'OAP n°6 (environ 22 ha) s'applique à la partie Sud du domaine, sur laquelle est prévu l'aménagement de structures médico-sociales et d'un centre équestre. Ce projet spécifique est porté par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la Ville de longue date et doit permettre de répondre au défaut de structures spécialisées dans l'Est du Val d'Oise.

Dans un souci de sécurité afin d'éviter le trottoir de la départementale 184, la commune demande à l'EPF de pouvoir créer à ses frais un cheminement piétonnier en stabilisé sur un géotextile sur une partie du terrain de 100 mètres de long sur 2 mètres de large afin de relier le restaurant scolaire à l'école, avec la mise en place de deux portails fermés à clés à l'entrée et la sortie du cheminement piéton. Le cheminement sera délimité à minima par des barrières parking.



La convention de mise à disposition est consentie et acceptée pour une période de douze (12) mois qui s'étendra du 01/08/2017 au 31 juillet 2018.

Elle pourra être reconduite pour des périodes successives de douze (12) mois, après accord express du Propriétaire, au terme de la période initiale ou de chaque reconduction successive. Lors de la libération, cette surface devra être restituée en bon état d'entretien et de réparation.

Un état des lieux de sortie sera réalisé et comparé avec l'état des lieux d'entrée.

La convention est consentie à titre gratuit.

Il s'agit d'un cheminement piéton à usage exclusif des enfants de l'école du BOURG de la Commune.

La gestion des accès et l'accompagnement des enfants seront sous l'entière responsabilité de la Commune.

La commune assurera l'accompagnement des enfants sur site. Les deux portails d'accès devront être fermés et le passage des enfants sur le cheminement piéton ne pourra se faire que sous la surveillance et l'accompagnement d'adultes habilités à cet effet.

La commune est autorisée à réaliser à ses frais et sous son entière responsabilité le cheminement piéton provisoire avec

deux portails d'accès fermant à clé conformément aux règles de l'art et suivant le plan d'implantation.

La réalisation du cheminement piéton devra s'inscrire dans les règles de construction pour ce type d'ouvrage et se conformer strictement aux prescriptions de sécurité.

Le cheminement piéton devra être délimité par des barrières, de façon à ce qu'aucun enfant ne puisse pénétrer sur le reste du terrain.

Il est demandé à l'assemblée municipale d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, de mise à disposition d'une partie de terrain de l'ancien Haras destinée au passage piétons pour les enfants de l'école du BOURG de Marly la Ville.

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A l'unanimité**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France, de mise à disposition d'une partie de terrain de l'ancien Haras destinée au passage piétons pour les enfants de l'école du BOURG de Marly la Ville.

**CULTURE**  
**N°34/2017**

**CARPF - MOTION DE SOUTIEN POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE EN FRANCE EN 2025**

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

Le 22 novembre 2016, le Président de la République a officialisé la candidature de la France pour l'organisation de l'Exposition Universelle de 2025. Cette candidature est portée par un groupement d'intérêt public dont les membres sont l'Etat, ExpoFrance, la Métropole du Grand Paris, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris.

Pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux, le thème choisi est :

**« La connaissance à partager, la planète à protéger ».**

Il se déclinera dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'environnement, dans la continuité de l'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique.

**La France accueillerait du 1<sup>er</sup> mai au 30 octobre 2025**, tous les pays au sein du «Village global» installé dans l'aire régionale du Grand Paris, ainsi que des forums thématiques localisés dans les grandes métropoles françaises.

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, aux côtés du Conseil Départemental du Val d'Oise et de la ville de Gonesse est candidate avec le site du Triangle de Gonesse pour accueillir le « Village global ». L'implantation du « Village global » de l'Exposition Universelle sur le Triangle de Gonesse viendrait conforter le positionnement du territoire « cluster des échanges internationaux ». Il constituerait un catalyseur important pour le développement du territoire et pour l'amélioration de l'employabilité des habitants.

Aussi, les élus de la communauté d'agglomération, convaincus que l'organisation de l'exposition universelle en France en 2025 donnerait un immense élan au pays, fédérerait les énergies et assurerait à la France un nouveau rayonnement mondial, soutiennent la candidature de la France.

**Le conseil municipal,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**Après débat et délibération,**  
**Tous élus ne prennent pas part au vote,**

**A la majorité,**

**6 voix contre,**

**APPOUVE** la motion de soutien pour l'organisation de l'Exposition Universelle en France en 2025.

**AFFAIRES GENERALES**  
**N°35/2017**

**ELECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS LE DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2017**

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

**VU** le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 fixant le nombre de délégués des conseils municipaux et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable pour les communes du département du Val d'Oise en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017,

**a) Composition du bureau électoral**

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, Monsieur Daniel MELLA, Madame OBADIA Fabienne et des deux membres présents les plus jeunes, Madame BREDILLET Claire, Monsieur RISPAL Patrick. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

**b) Election des délégués :**

- La liste A déposée et enregistrée – « Liste de Rassemblement des Forces de Gauche et Républicains de Progrès »  
- La liste A est composée par M. SPECQ André – Maire,

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- 29 conseillers municipaux concernés, 15 délégués à désigner, 5 suppléants, 1 liste déposée.

Nombre de bulletins dépouillés : 29  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 29

1ère répartition :  
Ont obtenu : Liste A : 29 voix

Le quotient applicable est  $29/15 = 1,93$   
La liste A obtient :  $29 \text{ voix} : 1,93 = 15.02$  soit 15 sièges

**Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :  
Liste A : 15 sièges de délégués.**

**C ) Election des suppléants :**

Nombre de bulletins dépouillés : 29  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrages exprimés : 29

1ère répartition :  
Ont obtenu : Liste A : 29 voix

Le quotient applicable est  $29/5 = 5,8$   
La liste A obtient :  $29 \text{ voix} : 5,8 = 5$  soit 5 sièges

**Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :  
Liste A : 5 sièges de suppléants.**

La séance est levée à 21h40.

Pour extrait conforme,

A Marly la Ville,  
le 4 juillet 2017  
Le MAIRE, André SPECQ

## Conseil municipal du 26 sept. 2017

### Procès verbal des affaires soumises au conseil municipal

**Présent(s) :**

André SPECQ, Michèle LELEZ-HUVE, Patrice PETRAULT, Daniel MELLA, Isabelle DESWARTE, Pierre-Yves HURTEL, Fabienne GELY, Ruth MILLEVILLE, Philippe LOUET, Pierre SZLOSEK, Muriel AUGÉLET, Corinne MARCHAND MISIAK, Alain DUFLOS, Philippe CHABERTY, François DUPIECH, Victor MERINERO, Véronique BOS

**Avaient donné procuration :**

Sylvie JALIBERT à Michèle LELEZ-HUVE, Robert WALLET à Daniel MELLA, Fabienne OBADIA à Patrice PETRAULT, Jean-Marcel GUERRERO à Philippe CHABERTY, Eliane GUINVARCH à Isabelle DESWARTE, Sylvaine DUCCELLIER à Fabienne GELY, Elisabeth ABDELBAĞHI à François DUPIECH, Jean-Marie SANI à André SPECQ, Patrick RISPAL à Muriel AUGÉLET, Virginie FOUILLEN à Corinne MARCHAND MISIAK, Claire BREDILLET à Véronique BOS

**Absent(s) :**

Sylvie JALIBERT, Robert WALLET, Fabienne OBADIA, Jean-Marcel GUERRERO, Eliane GUINVARCH, Sylvaine DUCCELLIER, Elisabeth ABDELBAĞHI, Jean-Marie SANI, Patrick RISPAL, Virginie FOUILLEN, Claire BREDILLET

**Secrétaire de séance élu :** Madame Fabienne GELY

Le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

**Hommage à Monsieur DURONSOY Martial  
- Minute de silence -**

Mes chers collègues,

J'ouvre cette séance très solennellement, séance particulière, émouvante, après le décès de notre ami, Monsieur DURONSOY Martial, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint, le 4 juillet dernier.

Absence douloureuse, un grand vide, comme ce siège ; qui nous laisse tant de souvenirs, tant de bons souvenirs, pendant ces 41 années de mandats de 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint avec tant et tant de compagnons de route.

Je ne reprendrais pas les termes, les pensées, les souvenirs retracés lors de l'Hommage rendu à Martial en présence de sa famille, des élus, des personnalités, des associations, du public, tous remplis d'émotions, de respect, le 10 juillet dernier à l'Espace Culturel Lucien JEAN.

Simplement,

MARTIAL restera à jamais, le grand, l'immense SERVITEUR,



de MARLY LA VILLE qu'il aimait tant.

Son Marly, son histoire, sa vie, son patrimoine, sa population, ses sportifs, tous ses amis fort nombreux.

Je vous invite à respecter une Minute de Silence, à sa mémoire, où chacun se souviendra.

« Je prendrai dans les yeux d'un ami, ce qu'il y a de plus beau, de plus grand »

Paroles de Jacques BREL

## AFFAIRES GENERALES

N°36/2017

### DÉCÈS DE MONSIEUR MARTIAL DURONSOY- CONSÉQUENCES SUR L'ORDRE DU TABLEAU

#### EXPOSE : Monsieur André SPECQ

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-7-2 et L2122-10,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 03-29/03/2014 du 29 mars 2014 déterminant le nombre des adjoints et la création d'un poste de délégué du Maire,

**CONSIDERANT** qu'après le décès de Monsieur DURONSOY Martial, premier maire-adjoint, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à une nouvelle élection d'adjoints.

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**A l'unanimité**

**SUPPRIME** un poste de maire-adjoint portant le nombre à sept au lieu de huit jusqu'à la fin du mandat,

**ACTUALISE** le tableau des adjoints qui montent d'un rang.

Le tableau réactualisé sera annexé à la présente délibération.

## URBANISME

N°37/2017

### INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - SOCIÉTÉ BT IMMO GROUP À VÉMARS

#### EXPOSE : Monsieur André SPECQ

Une enquête publique d'un mois sera ouverte dans les mairies de VEMARS, MARLY LA VILLE, SURVILLIERS, SAINT-WITZ et VILLERON, pour le Val d'Oise, PLAÏLLY et MORTEFONTAINE pour l'Oise, MOUSSY-LE-NEUF pour la Seine et Marne, du lundi 11 septembre 2017 au vendredi 13 octobre 2017 inclus, sur la demande présentée par la société BT IMMO GROUP en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de VEMARS, parc d'activités des Portes de Vémars. (environ 38 200 m²).

L'avis de l'autorité environnementale sur le projet de la société

BT IMMO GROUP, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers sont disponibles et consultables au service de l'urbanisme auprès d'Elsa JUDE – Ligne directe 01 34 47 46 49 et à compter du 11 septembre mis à disposition sur demande à l'accueil.

Le projet porte sur un projet de construction d'un entrepôt logistique sur la commune de Vémars. Il s'agit d'accueillir dans ce nouveau bâtiment des activités de stockage de produits manufacturés de grande consommation et des activités diverses en lien avec la logistique (préparation des commandes, packaging (emballage), manutention...) relevant du régime d'autorisation de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**

**et suivant l'AMENDEMENT :**

Lors du débat, les élus ont fait le vœu que dans le futur, les nouvelles entreprises qui souhaiteront s'installer sur le territoire de la Communauté de Roissy Pays de France puissent promouvoir ce territoire dans de nouvelles activités plus diversifiées, autre que la logistique et activités de distribution, plus porteuses d'emplois.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

**A l'unanimité**

**PREND NOTE** de l'avis de l'autorité environnementale émis par les services de la Préfecture de la Région d'Ile de France du 31 mai 2017,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la demande de la société BT IMMO GROUP, l'autorisation d'exploiter un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de VEMARS, parc d'activités des Portes de Vémars.

N°38/2017

### ACQUISITION DE LA PARCELLE AD 165 SIS ALLÉE DES NOISETIERS

#### EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA

Il est judicieux et intéressant pour la collectivité de Marly la Ville d'acquérir la parcelle AD 165 sis allée des Noisetiers.

Cette parcelle est déjà utilisée par les usagers de la Résidence Henri Marlé ; un parking public a été construit sur un ensemble de terrains dont la parcelle AD 165, il y a quelques années.

Cependant, la parcelle n'appartient pas à la commune et il convient maintenant de régulariser cette situation.

Une procédure d'incorporation de biens sans maître a été lancée par la mairie courant 2016.

Avec l'intervention d'un généalogiste, les héritiers de Monsieur MARGUERON ont été retrouvés. L'avocat des héritiers a, le 3 mars dernier, mis en demeure la commune de libérer la parcelle sans délai de l'occupation litigieuse et menacé de solliciter judiciairement l'expulsion ainsi que des indemnités d'occupation. Les héritiers MARGUERON sont cependant restés ouverts à

un règlement amiable du différend. Monsieur le Maire a fait une offre qui s'alignait à l'estimation du Domaine.

Les héritiers MARGUERON ont accepté cette offre à condition que la vente intervienne dans un délai de six mois à compter du 15 mai.

Après estimation du Domaine, cette vente pourrait être conclue au prix de 150 000 euros pour une parcelle de 609 m<sup>2</sup> de superficie auquel il faudra ajouter les frais de notaire.

**Le conseil municipal,  
Après délibération,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
A l'unanimité**

**APPROUVE le projet de rachat de la parcelle AD 165, au prix de 150 000 euros, plus frais d'actes et hypothèques, appartenant aux héritiers MARGUERON,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte authentique de vente qui sera dressé par l'étude notariale de Maîtres Nys et Huleux, Société Civile Professionnelle, 180, avenue de la République à MONTGERON.**

**PRECISE que la dépense liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au budget 2017 et suivants.**

**Opération n° 9564002 – Voirie Bois Maillard  
Article 2111 – Immobilisation – Terrains nus**

**PERSONNEL  
N°39/2017**

**MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL**

**EXPOSE : Monsieur Patrice PETRAULT**

Faisant suite, aux différents mouvements de personnel, il y a lieu de procéder à la modification du tableau des effectifs comme suit :

**À effet du 1<sup>er</sup> octobre 2017 :  
Filière Culturelle :**

**École Municipale de Musique :**

L'agent titulaire est actuellement sur un poste de 10 heures hebdomadaires, au sein de notre collectivité.

Pour lui permettre de mener à bien ses nouvelles missions de coordinateur pédagogique et culturel de l'école municipale de musique, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit:

- Ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, soit 13 heures hebdomadaires.

**École Municipale de Danse :**

En début d'année 2017/2018, l'agent effectuait 5 heures au sein de notre collectivité. Suite au départ de 2 professeurs de danse, afin d'assurer les cours des différents niveaux d'élèves

et prendre en charge de nouvelles inscriptions, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit:

- L'ouverture d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique ppal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, soit 20 heures.

**Le conseil municipal,  
Après délibération,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
A l'unanimité**

**APPROUVE** les mouvements d'ouverture de postes aux échéances comme précisés ci-dessus.

**INTERCOMMUNALITE  
N°40/2017**

**CARPF - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 4 JUILLET 2017**

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

Lors de l'élaboration des statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, il a été décidé que la communauté assurerait au titre de ses compétences facultatives, la compétence « petite enfance » sur le territoire des dix-sept communes membres de la communauté, situées en Seine et Marne. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 4 juillet 2017 et a approuvé le rapport d'évaluation des charges devant être transférées pour l'exercice de cette compétence.

Conformément à l'article 1609 nonies c du Code général des impôts, le rapport de la CLECT (ci-joint à la présente note de synthèse) doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer. Le défaut de délibération dans le délai précité vaut avis favorable.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

**VU** le rapport écrit du 4 juillet de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui sera annexée à la délibération,

**Le conseil municipal,  
Après délibération,  
et suivant l'AMENDEMENT :**

que la compétence « petite enfance » soit au plus vite élargie aux petites communes de l'agglomération.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,  
5 abstentions,**

**A la majorité,**

**APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 4 juillet 2017 relatif au transfert à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de la compétence facultative « petite enfance »,

**N°41/2017**

**CARPF - MISE À DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNAUX - GROUPES SCOLAIRES - CENTRE DE LOISIRS - APS - SERVICE JEUNESSE - 2017/2018**

**EXPOSE : Monsieur Pierre-Yves HURTEL**

Dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport et plus précisément de l'aide apportée aux Communes, la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France a décidé de soutenir et de mettre à disposition ses équipements intercommunaux ainsi que son personnel.

La mise à disposition des piscines intercommunales de Roissy Porte de France est consentie à titre gracieux concernant la natation scolaire et EPS et à titre payant pour les centres de loisirs et service jeunesse.

\*GS : Grande Section

**Durée des vacances :**

Type d'activité/ Public concerné	Maternelle	CP/CE1/ CE2/CM1/ CM2
Natation scolaire	30 min	30 à 40 min
Centre de Loisirs	30 min	45 min
APS Cycle 2 et 3	30 min	45 min
Service Jeunesse	45 min	45 min

**Jours et horaires d'utilisation :**

Le ou les services utilisateurs	Horaires des vacances	Tarifs
NATATION Etabl. scol. mater et élémentaire	Un planning définitif sera transmis aux écoles à partir du 4 septembre 2017 en fonction des ouvertures et fermetures de classes.	A titre gracieux pour les GS*/CP/CE1/CE2/CM1 et CM2
APS : Etabl. Scol. - Maternelles et classes Elémentaire	Sur demande de la mairie, au moins 2 vacances par ½ journée et sur toute l'année scolaire	22.00 euros par vacation de 45 minutes CP/CE1/CE2/CM1 et CM2 et 18.00 euros pour les vacances de 30 minutes concernant les GS
Centre de loisirs	Sur réservation	1.50 euros par enfant

\* GS Grande Section

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A l'unanimité**

**VALIDE** ces propositions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs intercommunaux avec la Communauté d'Agglomération de ROISSY Pays de France pour l'année scolaire 2017/2018.

**N°42/2017**

**SIGIDURS - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016**

**EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

Conformément à la réglementation en vigueur, le SIGIDURS (Syndicat MIXTE pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles) a transmis à la collectivité son rapport annuel pour l'exercice 2016 pour présentation à l'Assemblée Municipale.

Monsieur le Maire à l'issue du conseil municipal de ce 26 septembre 2017 accuse réception du rapport annuel pour l'exercice 2016 et en valide la communication au Conseil Municipal.

**N°43/2017**

**CARPF - PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION**

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

L'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) introduit pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre l'obligation d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

L'adoption finale du schéma de mutualisation relevant préalablement d'une procédure de consultation, le projet de schéma doit être porté à la connaissance de chaque commune par l'EPCI.

C'est pourquoi le Premier Vice-Président de la CA Roissy Pays de France (CA RPF) a notifié par courrier, le 31 août 2017, à l'ensemble des Maires des 42 communes de la CARPF, le projet de rapport relatif aux mutualisations de services.

La commune dispose à compter de la notification du projet par courrier d'un délai de 3 mois pour se prononcer, par voie de délibération, dans le but d'émettre un avis concernant ce projet. A défaut de retour de la part de votre commune, l'avis de celle-ci sera réputé favorable.

A l'issue de ce délai de 3 mois, le projet de schéma de mutualisation qui recueillera l'avis des communes membres de l'EPCI sera soumis pour approbation au conseil communautaire qui aura lieu le 21 décembre 2017.

**Le conseil municipal,**

**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A la majorité,**

**1 abstention,**

**EMET** un avis favorable relatif au projet de schéma de mutualisation.

**FINANCE**  
**N°44/2017**

**ANTIN RÉSIDENCES - TRAVAUX AMÉLIORATION PLURIANNUELS DU PARC LOCATIF - RÉSIDENCES ANNE FRANCK - DALIBARD - LE COTEAU - 90 LOGEMENTS - GARANTIE D'EMPRUNT**

**EXPOSE : Monsieur Daniel MELLA**

Fidèles aux engagements pris par ANTIN Résidences auprès de la collectivité de Marly la Ville en juin 2016, de réhabiliter le patrimoine locatif sur une période de 4 ans, ANTIN Résidences revient vers la commune afin de mettre en place la garantie d'emprunt pour le financement de ces travaux.

La programmation pluriannuelle de travaux porte sur la réhabilitation des résidences Anne Franck, Dalibard et le Coteau totalisant ensemble 90 logements locatifs, programmation découpée en deux périodes biennales.

Ce programme global de travaux est financé à l'aide d'un prêt PAM (Prêt à la Réhabilitation) de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 577.040.00 euros, réparti en deux lignes de prêt portant des conditions financières différentes :

- un prêt sur 25 ans avec préfinancement de 18 mois,
- un prêt sur 15 ans sans préfinancement.

**VU** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 2298 du Code civil,

**VU** le contrat de prêt n° 62057 qui sera annexé à la délibération et signé conjointement par ANTIN Résidences et la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A l'unanimité**

**ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 577 040.00 euros souscrit par ANTIN Résidences auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 62057 constitué de deux lignes du Prêt.

**AFFIRME** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de

celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par ANTIN Résidences dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**S'ENGAGE**, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les meilleurs délais, à se substituer à ANTIN Résidences pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

**N°45/2017**

**CONVENTION DE RÈGLEMENT DES DETTES DE L'EHPAD JACQUES ACHARD DE MARLY LA VILLE AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-DENIS**

**EXPOSE : Monsieur André SPECQ**

La convention de cession de l'autorisation de l'EHPAD Jacques ACHARD ayant été conclue entre la Commune et la MGEN le 19 juin 2017, le transfert du personnel de l'EHPAD obéit aux règles suivantes :

- pour les titulaires de la Fonction Publique Hospitalière, le transfert de leur gestion administrative est prévu auprès du Centre Hospitalier de Saint Denis (93205). Ce transfert prendra effet le 1<sup>er</sup> octobre 2017, et chaque agent sera invité à déposer une demande de détachement auprès de l'EHPAD Jacques ACHARD, désormais sous gestion de la MGEN. Pour ceux qui refuseraient cette demande de détachement, l'ARS est tenue de leur faire trois offres d'emploi.

- pour les contractuels en CDI, le code du travail prévoit par son article L1224-1 la poursuite de leur contrat de travail auprès du nouvel exploitant.

L'objet de la convention à signer avec le Centre Hospitalier de Saint Denis est de dégager la responsabilité de ce dernier au regard des dettes salariales et des cotisations sociales ayant pris naissance avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Ces dettes, qu'elles soient liées au fonctionnement courant de l'EHPAD ou qu'elles résultent de contentieux nés avant le transfert des personnels, resteront à la charge de l'EHPAD sous gestion de l'Etablissement Public Communal, et, par l'effet dévolutif de la liquidation, pour les montants qui n'auraient pas pu être réglés sur le budget de l'EHPAD, à la charge de la Commune.

Si les ressources courantes de l'EHPAD doivent permettre d'acquitter les salaires et cotisations sociales jusqu'au 30 septembre 2017, terme de la gestion publique de l'EHPAD, il n'en va pas de même pour les contentieux nés antérieurement à cette date. Neuf situations individuelles sont actuellement connues comme relevant d'un contentieux en cours ou d'un risque élevé de contentieux. Il s'agit en fait pour l'essentiel de décisions de gestion ayant affecté des personnes en maladie longue durée ou en invalidité, et dont les droits n'ont pas été reconnus par l'administration de l'EHPAD, compte tenu des avis rendus par le comité médical ou la commission de réforme selon les cas.

L'enjeu budgétaire total des demandes formulées par les agents concernés atteint actuellement près de 150 000 euros.

Toutefois, ce montant peut varier à la baisse, comme à la hausse :

- à la baisse, en cas de désistement d'instance, de transaction, ou de reprise d'une partie des dettes d'exploitation de l'EHPAD sous gestion publique par les autorités de contrôle au titre des décisions de clôture des résultats qu'elles prendront en arrêtant le compte administratif de l'exercice, conformément à R 314-49 du Code de l'Action Sociale et des Familles

- à la hausse, en cas d'évaluations des préjudices subis par les agents supérieures à leur demande actuelle, notamment en cas d'expertises médicales complémentaires.

C'est pourquoi l'engagement pris par la Commune au titre de l'article 3 « Règlement des dettes », abstraction faite de remboursement de la dette vis-à-vis de l'URSSAF et de la CNRACL qui est visé par la convention du 19 juin 2017 passée avec la MGEN, s'il ne peut être fixé de façon définitive dès aujourd'hui, justifie l'inscription d'un crédit de 150 000 € sur le budget annexe de la liquidation de l'EHPAD Jacques ACHARD.

**Le conseil municipal,**  
**Après délibération,**  
**VU le Budget 2017,**  
**Sur proposition de Monsieur le Maire,**  
**A l'unanimité**

**VALIDE** l'inscription d'un crédit de 150 000 euros dans les comptes de la Commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Centre Hospitalier de Saint Denis pour pallier aux règlements des dettes de l'EHPAD.

La séance est levée à 22h00.

Pour extrait conforme,

A MARLY LA VILLE,  
le 29 septembre 2017  
Le MAIRE, André SPECQ

## Naissances

JACQUOT Théa	06/12/2016	ABDOU RABBIH Kaïs	14/04/2017
SELLIEZ Soundous	15/12/2016	PRÉSENT Loan	15/04/2017
POULET Nolan	13/02/2017	BAPTISTA AGUIAR Enzo	02/05/2017
JACOBSON Leny	07/03/2017	MICHEL Léane	14/06/2017
TAGLIENTE Paul	13/03/2017	HAISSOUN Safia	29/06/2017
TUTTLE Marley	24/03/2017	COUSYN Logan	09/06/2017
PÉTRY Melvyn	24/03/2017	MORELLE Jade	31/07/2017
ZYLA Kassim	04/04/2017		

## Alliances

YAKOUBI Nordine et NOALLY Morgane	19/05/2017
CORREIA Bruno et HENRIOT Elodie	12/06/2017
JANET Jérôme et STANISZEWSKI Laëtitia	08/07/2017
CUINAT Thomas et POUPAERT Delphine	15/07/2017
CROSNIER Christophe et VIRAYE Virginia	12/08/2017
JOUAN Jonathan et VITORINO Cathy	09/09/2017
SORRENTI Maxime et BAK Suzanne	10/09/2017
BRAU Anthony et JAMAS Charlotte	16/09/2017
LEMOINE Frédéric et EUSTACHE Stéphanie	16/09/2017
DEROUBAIX Quentin et DAGNICOURT Léa	23/09/2017



## Partances

MARTCHOUK André	95 ans	29/04/2017
DAILLY Claudette	78 ans	31/05/2017
NÉBOT Corinne	41 ans	04/06/2017
LÉCHAUDÉE Michel	88 ans	16/06/2017
ROBERT Veuve DECRUCQ Marie	93 ans	27/06/2017
DURONSOY Martial	81 ans	04/07/2017
MEZHOUD Ferroudja	80 ans	09/07/2017
COTTIN Armand	95 ans	11/07/2017
GUILLOT Veuve KADDOUR Gisèle	86 ans	25/07/2017
DELOUME Jean-Claude	75 ans	17/08/2017
ROZÉ Jacques	60 ans	22/08/2017
DIEUZY Germain	56 ans	01/09/2017
JÉZÉQUEL Sinonne née GUÉRARD	94 ans	06/09/2017

# Action Dépannage

“Un artisan  
près de chez vous”

**Contrat d'entretien  
Dépannage  
appareils gaz toutes marques  
Plomberie - Chauffage  
Installation - Ramonage**

**Tél. : 01 34 72 79 24**  
14, rue Roger Salengro  
95670 MARLY-LA-VILLE

 **Nouveau**  
blanc et Vernis sélectif numérique



## STUDIO GRAPHIQUE

Création maquette, papeterie, affiche,  
flyer, magazine, catalogue...

## IMPRESSION NUMÉRIQUE ET OFFSET

Carte de visite, tête de lettre, flyer,  
dépliant, brochure...  
Grand format, affiche, bâche, roll up,  
adhésif vinyle, signalétique  
supports rigides avec découpe

## PELLICULAGE / FAÇONNAGE

Pelliculage brillant, mat, soft touch  
Pliage, dos carré collé, brochure, découpe...



Depuis 30 ans à votre service

**JB Impressions : 03 44 63 46 76**

Mail : [jb@jbimpressions.com](mailto:jb@jbimpressions.com) / [www.jbimpressions.com](http://www.jbimpressions.com)

**PREVOYANCE  
MUTUALISTE**

Ile-de-France



## Mutuelle Complémentaire Santé & Prévoyance

pour les PARTICULIERS - ENTREPRISES - ARTISANS & COMMERCANTS

**Tarif Jeunes**  
(18/29 ans)

**Tarif Actifs**  
(moins de 55 ans)

**Tarif Familles**  
(à partir de 3 bénéficiaires)

**Tarif Seniors**  
(à partir de 55 ans)

[www.pmif.fr](http://www.pmif.fr)

**N°Vert 0 800 449 349**



26, rue du Général Leclerc - 95410 Groslay • Tél. : 01 39 83 40 60 - Fax : 01 39 83 45 21  
7, rue de la Marèche - 95180 Menucourt • Tél. : 01 34 42 55 99

PARKING 1000 PLACES



AVEC LA CARTE,  
MULTIPLIEZ LES AVANTAGES.

# E.Leclerc

FOSSÉS - LA CHAPELLE EN SERVAL



Ouvert du lundi au samedi de 8h30 à 20h00  
Vendredi de 8h30 à 20h30

**NOUVEAU**

**OUVERT TOUS LES DIMANCHES  
DE 9h00 à 12h30**

la billetterie >  
E.Leclerc

VOYAGES  
E.Leclerc



parapharmacie  
E.Leclerc

STATION  
SERVICE

E.Leclerc  
L'utilitaire au meilleur prix



Rejoignez-nous !

facebook



Votre espace pour échanger, partager,  
découvrir les informations et promotions en cours de votre centre commercial E.Leclerc  
de Fossés / La Chapelle en Serval

Tél. 01 34 31 96 00  
[www.e-leclerc.com/fosses](http://www.e-leclerc.com/fosses)